



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

24^e séance plénière

Mercredi 10 octobre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

En l'absence du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Représentant permanent du Japon à la présidence de la Commission.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 10 et 110 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/62/138)

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou suit avec grand intérêt les activités de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui composent une nouvelle structure au sein de l'ONU.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, le Pérou place de grands espoirs dans l'efficacité de ce nouvel organe consultatif intergouvernemental qu'est la Commission de consolidation de la paix. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins, de l'Angola, de la manière dont il a dirigé les premiers travaux du Comité d'organisation et la Commission à sa phase de lancement, sachant que la mise en route de cet organe a requis un tact et un soin particuliers. De plus, nous adressons nos vœux de plein succès au

La Commission de consolidation de la paix vient combler un vide dans notre Organisation en permettant aux pays qui ont été en proie à un conflit d'entrer dans une période de stabilité et de paix durables. La Commission de consolidation de la paix est bien plus qu'un simple organe de coordination. Elle est véritablement importante dans le sens où elle a pour objectif d'adopter des stratégies intégrées de consolidation de la paix qui coordonnent les efforts des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. L'application de ces stratégies intégrées doit être contrôlée sur le terrain au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et ce avec la participation active des autorités et de la société du pays à l'examen, principalement responsables de la conduite de ces activités. En effet, comme la Commission a pu le vérifier durant sa première année d'activité, il est fondamental de chercher à connaître les priorités du pays bénéficiaire.

L'absence d'une culture de paix, la prévalence de la violence et de l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir, l'exclusion des plus vulnérables et des minorités et, en général, le souci constant de la survie sont des caractéristiques qui deviennent permanentes et structurelles lorsqu'un conflit se prolonge. Pour y remédier, il est nécessaire de reconstruire le tissu social et de créer de nouvelles valeurs démocratiques de tolérance et de participation afin d'inculquer à la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



population l'idée que la sécurité et la qualité de vie ne trouvent véritablement leurs racines que dans la paix.

Les différents domaines que recouvre la consolidation de la paix constituent un tout interdépendant et multidimensionnel qu'il importe de toujours manier avec précaution. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; les efforts de réconciliation nationale; la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité; l'amélioration de la gestion des affaires publiques; et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, entre autres, telles sont les questions auxquelles il faut s'attaquer dès la cessation de la violence, même lorsqu'une opération de maintien de la paix est encore en cours et qu'un certain degré de stabilité a été atteint.

Après avoir progressé, à travers l'examen des pays inscrits à son ordre du jour, dans le règlement de questions réglementaires, procédurales et méthodologiques liées à la consolidation de la paix et après avoir accompli certaines avancées majeures, comme l'adoption de directives provisoires concernant la participation de la société civile, la Commission ne doit avoir de cesse d'améliorer la coordination au sein de l'ONU et entre les entités du système, dans un esprit constructif et coopératif. En effet, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont, en vertu de leur mandat, des fonctions spécifiques à assumer en matière de consolidation de la paix. On en trouve une parfaite illustration avec le dossier du Burundi, dans lequel des recommandations et des alertes précoces concrètes ont été adressées au Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il faut persévérer dans cette direction.

La délégation péruvienne suit de très près la manière dont la situation en Sierra Leone et au Burundi est traitée, ces deux pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Nous souhaitons vivement le succès de cette expérience car elle répond à un objectif fondamental et aura valeur de précédent pour décider de l'examen éventuel d'autres pays. À ce sujet, nous saluons les efforts déployés par les représentants des Pays-Bas et de la Norvège, qui ont respectivement dirigé les réunions consacrées à la Sierra Leone et au Burundi. Surtout, nous louons les Gouvernements du Burundi et de la Sierra Leone pour leur volonté d'affermir la paix dans leur pays.

La tâche clef de la Commission consiste à recenser, dans le domaine de la consolidation de la paix, les problèmes majeurs qui sont généralement liés

aux causes profondes des conflits. Négliger ces problèmes pourrait entraîner une reprise de la violence et de la destruction. Grâce au travail accompli et aux informations recueillies par les missions sur le terrain au cours des premiers mois, la Commission a élaboré un cadre stratégique pour le Burundi. Dans le cas de la Sierra Leone aussi, d'importants progrès ont été réalisés s'agissant d'identifier les aspects majeurs d'une stratégie intégrée pour ce pays qui vient de tenir avec succès des élections présidentielles et parlementaires. L'étape suivante consiste à façonner la version définitive des stratégies intégrées de consolidation de la paix et, ce qui est probablement le plus ardu, à maximiser l'impact de la Commission sur le terrain. Cela est essentiel et suppose non seulement des mesures de long terme, mais aussi des projets qui portent sur le court terme et produisent des effets rapides et concrets en vue de créer un sentiment de confiance parmi la population.

Les efforts de la Commission nécessitent le soutien d'acteurs extérieurs à l'ONU. Il convient ici d'attirer l'attention sur la participation énergique du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'Organisation de la conférence islamique. Il importe aussi de convaincre les entreprises privées, nationales et transnationales de s'associer aux efforts internationaux de reconstruction menés dans un pays donné en mettant l'accent sur les possibilités que leur offre les processus de reconstruction.

Par ailleurs, le Pérou accueille favorablement les initiatives visant à promouvoir et à étendre judicieusement les travaux de la Commission, à encourager une participation accrue des organisations de la société civile et à accroître les résultats de la Commission sur le terrain.

Il ne saurait y avoir de paix permanente si elle ne s'associe pas, dès la phase initiale, à un projet s'articulant autour de la démocratie, de l'inclusion sociale, de la solidité des institutions et de progrès économiques durables. La sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme sont intimement liés. Tel est, en quelques mots, l'esprit qui anime mon pays dans sa volonté d'affermir, moyennant des initiatives constructives, la nouvelle structure de consolidation de la paix de l'ONU.

C'est fort de cette conviction et de son attachement inébranlable au renforcement du multilatéralisme et au maintien de la paix que le Pérou

se porte candidat au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2009-2011. Nous nous engageons à continuer de contribuer, dans le cadre de la Commission, à la réalisation de ces nobles idéaux.

M^{me} Graham (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande appuie fermement le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix en matière de coordination et d'intégration des activités de consolidation de la paix après les conflits. La Commission fait, depuis le début, partie intégrante du programme de réforme générale de l'ONU. Avec sa mise en place, nous espérons qu'une réponse plus globale aux situations d'après conflit sera désormais possible, contribuant ainsi à l'avènement d'une paix durable.

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis que les dirigeants mondiaux se sont accordés sur la création de la Commission de consolidation de la paix, des progrès substantiels ont été accomplis afin de rendre opérationnel ce nouvel organe et de créer les structures d'appui nécessaires, à savoir le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de voir que les activités au Burundi et en Sierra Leone sont déjà bien entamées, après que ces deux pays ont été inscrits à l'ordre du jour de la Commission en 2006. Toutefois, celle-ci n'en est encore qu'à ses débuts. Ce n'est que lorsque les résultats des premiers projets commenceront à être connus que l'on pourra tirer des conclusions sur l'efficacité de ses travaux de la Commission.

Pour ce qui est de l'avenir, nous reconnaissons, nous aussi, que la clef du succès à long terme de cet organe réside dans sa capacité d'obtenir des résultats tangibles dans les opérations qu'il mène sur le terrain. À cet égard, la Nouvelle-Zélande accorde une attention particulière à l'interaction entre les activités de la Commission de consolidation de la paix et celles des autres institutions – faisant ou non partie des Nations Unies – présentes sur le terrain.

Renforcer les capacités dans les situations d'après conflit n'est pas une activité que l'ONU peut réaliser seule. L'engagement des autorités locales ainsi que la participation des acteurs de la société civile, aussi bien dans le pays concerné qu'ici même à New York, seront déterminants pour la réussite des activités de la Commission. Plus important encore, il faudra garantir la coordination et la cohérence avec les autres

organismes d'assistance et les organisations internationales présents sur le terrain. Un partage accru des informations entre les partenaires sur place, les donateurs et les membres de la Commission restera partie intégrante du renforcement continu de la confiance et de l'appui de l'ensemble des Membres des Nations Unies. En outre, la Nouvelle-Zélande espère que la mise en place de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer la cohérence du système des Nations Unies au niveau des pays, permettra d'améliorer encore l'efficacité des activités de la Commission.

L'année en cours est riche en défis importants pour la Commission de consolidation de la paix et nous nous félicitons de la nomination du Japon à sa nouvelle présidence. Le Japon jouera un rôle déterminant dans la définition des orientations et des axes d'action futurs de cet organe. À mesure que l'année avancera, l'un des principaux défis que devra relever la Commission sera de veiller à avoir des objectifs clairs et une bonne compréhension des conditions sur le terrain avant de décider de s'occuper d'un nouveau pays. La Nouvelle-Zélande aurait de grandes réticences à accepter que la Commission traite de nouveaux pays sans que l'on ait une idée précise des enseignements à tirer des premières phases des opérations réalisées au Burundi et en Sierra Leone.

La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour aider les jeunes États fragiles à connaître la paix et la prospérité. À l'instar de l'ONU, la Nouvelle-Zélande a très tôt pris part au processus d'édification de la nation au Timor-Leste, et elle est déterminée à ce que ce processus soit mené à bien. Toutefois, comme les incidents de l'année dernière l'ont montré, la voie qui mène à la stabilité et au développement est longue et semée d'embûches. Nous espérons que l'engagement des Nations Unies au Timor-Leste se poursuivra sur le long terme. La Commission de consolidation de la paix pourrait peut-être y avoir un jour un rôle d'appui, si cela était jugé opportun.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'un des défis qui attendent la Commission sera de s'employer à obtenir des résultats concrets dans les deux premiers pays dont elle s'est occupée. Afin de répondre aux attentes des États Membres, il ne faudra ménager ni les efforts, ni les partenariats dans cette période de transition de la guerre à la paix. La Nouvelle-Zélande continuera de suivre les progrès enregistrés à cet égard par la Commission de consolidation de la paix.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Au cours des 12 derniers mois, la Commission de consolidation de la paix a obtenu des résultats importants. La tâche qui nous attendait, il y a un an, n'était certes pas aisée. Il nous fallait mettre en place un organe entièrement nouveau, doté de règles, de procédures et de fonctions propres, dans un domaine d'une importance déterminante pour les pays se relevant d'un conflit.

C'est pourquoi je voudrais, avant toute chose, saluer la présidence angolaise, en la personne de l'Ambassadeur Gaspar Martins, accompagné de son équipe, pour l'excellent travail accompli à tête de la Commission en ses toutes premières heures, alors que ses fondements mêmes étaient mis en place.

Le Brésil est convaincu que la présidence japonaise saura guider la Commission vers des réalisations encore plus ambitieuses. Je voudrais une fois encore dire combien nous nous félicitons de voir l'Ambassadeur Takasu à la tête de cet important organe et l'assurer, de nouveau, de notre entier soutien alors qu'il s'acquittera de ses responsabilités.

Les rapports sur la Commission de consolidation de la paix et sur le Fonds pour la consolidation de la paix nous donnent un aperçu précis des activités de la Commission, ainsi que des principales questions auxquelles il faudra désormais nous atteler.

Le Brésil salue les progrès accomplis dans la mise en place d'un dispositif en faveur de la consolidation de la paix au sein des Nations Unies. Sous la coordination des Pays-Bas, nous avons commencé à définir les critères fondamentaux qui guideront notre engagement en Sierra Leone, tandis que sous la coordination de la Norvège, nous nous sommes accordés sur une stratégie intégrée, qui s'est révélée être un instrument utile sur la voie de la consolidation de la paix au Burundi.

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. La Commission doit se faire reconnaître comme un organe de premier plan dans la famille des Nations Unies, doté d'un mandat propre et de compétences spécifiques. Elle devra apporter la preuve de sa valeur ajoutée en tant qu'instrument capable de mobiliser des ressources et d'encourager les partenaires concernés à agir. La Commission ne peut courir le risque de n'être qu'un organe de plus dans un paysage de l'assistance déjà très touffu. Elle ne peut pas non plus se permettre d'être considérée comme une institution où des débats conceptuels ont libre cours au risque de ne jamais véritablement aboutir. Dans ce contexte, une attention

particulière devrait être accordée à la nécessité de renforcer la coordination avec les autres organes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le succès se mesurera à la capacité de la Commission d'apporter des bénéfices tangibles aux pays inscrits à son ordre du jour.

C'est pourquoi, au moment de concevoir des mécanismes de contrôle et de suivi des stratégies de la Commission, il faudra prendre garde à ne pas placer un fardeau supplémentaire, qu'il soit financier ou bureaucratique, sur les pays bénéficiaires. Ces mécanismes de contrôle devraient également s'axer sur les engagements pris par les donateurs et les partenaires, afin que nos efforts conjoints donnent effectivement des résultats tangibles.

Le Brésil est favorable à ce que des déclarations et des recommandations soient périodiquement publiées en cas de circonstances extraordinaires, comme nous l'avons fait lors des élections en Sierra Leone et en réaction à l'évolution récente de la situation au Burundi. La Commission de consolidation de la paix devrait avoir la souplesse de réagir, sous différentes formes, aux événements qui surviennent dans les pays inscrits à son ordre du jour. En fonctionnant ainsi, la Commission fait utilement office de système d'alerte rapide, permettant de prévenir toute détérioration de la situation politique ou des conditions de sécurité sur le terrain.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer les résultats obtenus par le Fonds pour la consolidation de la paix ces derniers mois. Les projets déjà approuvés pour le Burundi et la Sierra Leone pourront avoir un effet levier et attirer de nouveaux investissements dans les domaines qui revêtent une importance vitale pour les processus de consolidation de la paix. Le Brésil se félicite aussi de la mise en place d'une composante interventions d'urgence, qui donne à la Commission la souplesse nécessaire pour réagir aux situations pressantes.

Nous nous félicitons de l'annonce récente faite par le Secrétaire général que le Libéria pourra aussi bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons que des ressources pour d'autres pays, qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix tels qu'Haïti, pourront être mises à disposition dès que possible.

Tout en gardant à l'esprit la distinction claire entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, il importe

d'examiner des idées novatrices pour accroître le dialogue entre eux. Les membres doivent mieux connaître les projets financés par le Fonds conformément aux priorités établies par les stratégies intégrées de consolidation de la paix et celles des gouvernements des pays bénéficiant de l'aide.

Le Brésil soutient l'examen de nouveaux pays par la Commission. Nous croyons comprendre que la Commission est prête à grandir. Elle doit pouvoir traiter d'autres situations qui nécessitent son attention et ses initiatives. Toutefois, pour agir de la sorte, il est important que les méthodes de travail soient rendues plus rapides et soient axées sur les résultats. Inutile de le dire, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit être structuré d'une manière qui soit compatible avec ces demandes croissantes. En particulier, nous soutenons énergiquement l'ajout de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission. Sa stabilité politique naissante et ses efforts dans le sens du relèvement économique doivent bénéficier de l'attention et du soutien de la communauté internationale. La Commission doit être aux côtés de la Guinée-Bissau et traiter les priorités identifiées par sa population et son gouvernement.

La consolidation de la paix est une entreprise assez complexe, qui réunit un large éventail d'acteurs tant sur le terrain qu'à l'étranger. La question de la coordination dans l'élaboration de la stratégie de relèvement est donc vitale. Le Brésil estime que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Comité économique et social doivent conjuguer leurs efforts pour conférer à la Commission de consolidation de la paix l'autorité suffisante pour s'acquitter correctement de ses fonctions.

Le Brésil estime également qu'une approche réussie de la consolidation de la paix nécessite une attention concentrée et continue en vue de renforcer les institutions nationales, de promouvoir la réconciliation, de réformer les secteurs de la justice et de la sécurité, de promouvoir les droits de l'homme, parmi d'autres activités d'une importance fondamentale. Toutefois, ces efforts doivent s'accompagner de mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable.

Inspiré par la maxime bien connue de l'Organisation internationale du Travail, on pourrait dire que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue une menace pour la paix et la prospérité partout dans le monde. Là où règne la pauvreté, les pays éprouvent des

difficultés à maintenir la stabilité. Les travaux de la Commission doivent donc permettre de générer des richesses, des emplois et des nouvelles opportunités – pour que les pays inscrits à son ordre du jour puissent tracer leur propre voie vers la paix et la prospérité.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne, et je souhaiterais ajouter quelques observations.

La création de la Commission de consolidation de la paix a été l'un des résultats les plus importants de la réforme du système des Nations Unies prévue par le Document final (résolution 60/2) du Sommet mondial de 2005. Le premier rapport sur ses travaux et ses activités (A/62/137) témoigne des travaux importants accomplis au cours de la première année d'existence de la Commission de consolidation de la paix. La République tchèque a le privilège d'être membre de la Commission de consolidation de la paix depuis le début de cette année et a pris part activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Je saisis cette opportunité pour féliciter l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins de l'Angola pour son travail en sa qualité de premier président de la Commission de consolidation de la paix. Sous sa direction, la Commission de consolidation de la paix a obtenu de nombreux résultats importants. Ma délégation est fermement convaincue que son successeur, l'Ambassadeur Yukio Takasu du Japon, continuera à développer cette base solide.

Mon pays a contribué au Fonds pour la consolidation de la paix et nous nous réjouissons de la mise en œuvre des premiers projets financés par le Fonds. À l'avenir, nous souhaiterions une réaction plus rapide du Fonds à la situation sur le terrain et une coopération plus efficace entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, fondée sur un échange régulier d'informations.

La consolidation de la paix est un processus très vaste comprenant le relèvement et la reconstruction de toute la base économique et sociale. Elle comprend des tâches politiques urgentes pour rétablir la primauté du droit, y compris la réforme du secteur de la sécurité, pour lancer la réforme économique, mais également pour développer les systèmes d'éducation et de santé. L'ensemble du système des Nations Unies, y compris les programmes de l'ONU et les institutions

spécialisées de l'ONU comme l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail et d'autres, doit participer activement à ces efforts. Le système des Nations Unies doit travailler d'un seul mouvement dans les pays inscrits à l'ordre du jour la Commission de consolidation de la paix. Dans un futur proche, une des tâches les plus pressantes de la Commission de consolidation de la paix sera de promouvoir la coopération au sein de l'ensemble du système des Nations Unies.

La République tchèque estime que la réforme du secteur de la sécurité constitue une partie importante du processus de consolidation de la paix. Le relèvement économique et social ne peut pas commencer sans réformer le secteur de la sécurité et sans créer des conditions stables pour le développement d'une société démocratique et de la primauté du droit. La démobilisation et la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites sont d'importance cruciale. La République tchèque a récemment versé une contribution volontaire de 100 000 dollars des États-Unis pour que le Bureau des affaires de désarmement organise un atelier régional pour les pays africains à Addis-Abeba en décembre 2007. L'atelier fait partie d'un vaste projet visant à construire des capacités pour la mise en œuvre de l'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites. La contribution financière de la République tchèque s'inscrit dans sa longue coopération avec l'ONU, qui se poursuivra à l'avenir.

Au cours de sa première année d'existence, la Commission de consolidation de la paix a accordé une grande attention aux deux pays inscrits à son ordre du jour : le Burundi et la Sierra Leone. Nous apprécions grandement le travail immense des présidents des configurations pour les pays concernés, l'Ambassadeur Johan Løvald et l'Ambassadeur Frank Majoor.

Il est temps maintenant d'inscrire d'autres pays à l'ordre du jour. La Guinée-Bissau, le Timor-Leste et Haïti sont mentionnés à cet égard. En prenant une décision sur les pays à inscrire à l'ordre du jour, nous devons tenir compte des besoins réels de ces pays, de leur situation actuelle et du rôle que peut jouer la Commission de consolidation de la paix dans leurs efforts de consolidation de la paix. Notre décision ne doit pas être limitée par les capacités organisationnelles de la Commission de consolidation

de la paix, mais elle doit se fonder sur les besoins réels des pays concernés.

Une année ne suffit pas pour réaliser une évaluation approfondie et définitive. Nous attendons énormément des travaux de la Commission de consolidation de la paix et tout ce que nous avons espéré n'a pas été réalisé au cours de cette première année. Mais nous devons être réalistes. La Commission de consolidation de la paix vient de commencer ses travaux et a dû faire face à de nombreuses tâches organisationnelles nécessaires, telles que la définition de ses méthodes de travail, l'adoption de son règlement intérieur, l'élaboration de directives pour la participation de la société civile. Nous espérons que dans un avenir proche, la Commission de consolidation de la paix trouvera également des modalités permettant s'assurer la pleine participation à ses réunions d'institutions telles que la Communauté européenne, ce qui assurerait une pleine implication de son principal donateur dans les activités de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix est maintenant mieux équipée pour centrer ses travaux sur les besoins réels des pays concernés et de leur population. C'est pourquoi nous regardons vers l'avenir avec optimisme. Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix fera bientôt la preuve de son plein potentiel, au bénéfice des populations sur le terrain.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie tient à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat conjoint, qui donne aux États Membres l'occasion d'intensifier le dialogue sur les activités et les perspectives de la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Italie s'associe à la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne et souhaite attirer l'attention sur plusieurs autres questions qui peuvent aider à orienter le débat vers la prise de mesures concrètes.

Grâce aux efforts déployés par les présidences, tout d'abord celle de l'Angola et ensuite du Japon, nous sommes à présent en mesure d'évaluer les accomplissements concrets de la Commission après sa première année d'activité. Les débuts ne sont jamais faciles, mais la Commission a réussi à établir sa crédibilité en adoptant des règles et des méthodes de travail, en élaborant des stratégies de mise en œuvre pour les pays inscrits à son ordre du jour et en

impliquant toutes les parties prenantes, les réunissant et les faisant avancer vers les mêmes objectifs afin d'éviter le gaspillage des ressources et le chevauchement des programmes.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la participation de la Communauté européenne, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation de la Conférence islamique aux configurations par pays, et nous attendons avec intérêt une solution pour que l'Union européenne soit dûment représentée.

La participation de la société civile aux processus de stabilisation est impérative. Après l'adoption de directives organisant sa participation aux travaux de la Commission, nous attendons à présent que soit mise en place une politique active visant à renforcer et à faciliter les relations entre la société civile et la Commission.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Pays-Bas et à la Norvège, qui ont assumé le rôle de présidents et de coordinateurs des configurations par pays, qui ont œuvré à l'élaboration de stratégies intégrées de consolidation de la paix. Nous devons maintenant nous efforcer de mettre au point un mécanisme de contrôle et de suivi des engagements mutuels et des orientations du processus de consolidation de la paix, en intensifiant la participation des organisations régionales et sous-régionales.

En félicitant El Salvador pour les efforts qu'il a déployés en tant que président du groupe de travail chargé d'examiner les enseignements tirés, nous tenons à souligner que ce groupe peut considérablement aider la Commission à mieux coordonner ses travaux en précisant les sujets abordés.

Un an plus tard, nous sommes prêts à aller de l'avant, en nous appuyant sur ce que nous avons accompli et en relevant de nouveaux défis d'une façon créative et souple qui permettra d'élaborer des politiques adaptées à des situations différentes.

La Commission doit à présent se montrer à la hauteur des ambitions qui ont présidé à sa création et définir un ordre du jour plus riche et varié, en considérant les processus de paix dans leur ensemble. Nous ne pouvons pas établir des missions de maintien de la paix sans envisager d'emblée des stratégies de consolidation de la paix. Ce que je veux dire, c'est que la Commission doit commencer à réfléchir sur la façon d'améliorer son approche de l'ensemble du processus

en jouant un rôle plus dynamique dans un cadre élargi, afin de garantir une meilleure continuité de l'action de la communauté internationale et des mesures qu'elle envisage pour stabiliser un pays. Conformément à cette approche, la Commission pourrait devenir une sorte d'observatoire permanent des nouveaux pays en passe de sortir de la phase d'un conflit immédiat et collaborer avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et tout le système des Nations Unies afin d'être prête à régler, sur demande, des situations critiques. Il faudrait qu'elle procède de la sorte plutôt que d'attendre simplement d'être saisie de ces situations, comme c'est le cas actuellement, ce qui entraîne une perte de temps et, donc, d'efficacité.

L'ensemble du processus dont la Commission est au cœur doit être conçu comme une course-relais ouverte à tous les acteurs intéressés. Si nous ne pensons pas en termes de processus de planification intégrés, nous risquons d'échouer, de gaspiller nos efforts et de connaître un retour des hostilités.

Enfin, la Commission est davantage qu'une conférence de donateurs. S'il est exact qu'elle a cruellement besoin de ressources, il est encore plus important de veiller au meilleur usage possible de ces ressources et d'essayer de financer de façon prévisible les interventions à moyen et à long terme.

L'usage du Fonds pour la consolidation de la paix peut contribuer à combler certaines lacunes. Il doit y avoir complémentarité avec les objectifs stratégiques de la Commission, mais nous sommes conscients que les deux organes sont des instruments différents et que l'un ne remplace pas l'autre.

M^{me} Mladineo (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord déclarer que cela a été un honneur pour mon pays de siéger en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix à sa première session. Depuis le début, la Croatie a joué un rôle de chef de file avec d'autres amis de l'initiative, en plaidant pour la création de la Commission, organe efficace et transparent au sein duquel tous les États Membres auraient la possibilité de siéger. À l'époque, nous pensions, et nous pensons toujours, qu'avant la création de la Commission, il manquait un instrument essentiel dans l'arsenal de l'ONU. À présent, avec le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission

constitue l'architecture dont l'ONU avait absolument besoin en matière de consolidation de la paix.

La Croatie voudrait préciser qu'elle s'associe à la longue déclaration de fond de l'Union européenne, mais nous tenons également à exprimer certains de nos points de vue sur les accomplissements de la Commission au cours de l'année écoulée.

Aujourd'hui, à l'Assemblée générale, nous sommes saisis pour la première fois du rapport de la Commission et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix. En tant que membre très actif de la Commission, nous pensons que le rapport rend fidèlement compte du climat de coopération et des résultats obtenus par la Commission au cours de sa première année d'activité. Nous étions d'avis que le rapport ne devait pas être un simple compte rendu factuel de nos réunions, mais plutôt un document faisant le bilan de nos accomplissements et précisant les difficultés qui nous attendent.

Au cours de sa première année d'activité, la Commission a fait œuvre de pionnier en s'efforçant d'accroître la cohérence et la coordination en matière de consolidation de la paix, en particulier par son incidence sur le terrain dans les deux pays actuellement inscrits à son ordre du jour, le Burundi et la Sierra Leone. Cette tâche n'a pas été facile, car nous avons eu à faire face à des difficultés institutionnelles et de fond.

Pourtant, beaucoup a été fait. La Commission a défini des règles et des procédures, les directives relatives à la participation de la société civile et un ensemble de méthodes pour la conduite de ses travaux. Mais surtout, la Commission a adopté le premier document de l'ONU en matière de consolidation de la paix, le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, et elle est en train de mettre la dernière main au Cadre de coopération relatif à la Sierra Leone.

Elle a réussi à mobiliser toutes les parties prenantes au Burundi et en Sierra Leone autour des priorités qui ont été établies pour le processus de consolidation de la paix dans les deux pays. Il s'agit d'une réalisation importante, car l'appropriation du processus à l'échelle nationale par tous les partenaires et parties prenantes est essentielle pour assurer la consolidation de la paix et le développement durable.

Cependant, il reste beaucoup à faire. La Commission doit mettre au point des mécanismes de contrôle et de suivi pour évaluer la mise en œuvre des

stratégies intégrées de consolidation de la paix. Pour y parvenir, il convient de faire un relevé complet des activités existantes et prévues de tous les partenaires. À cette fin, il est essentiel que tous les efforts de consolidation de la paix soient harmonisés. Pendant l'année de notre mandat, nous nous sommes rendu compte de l'importance des missions sur le terrain, et nous devons examiner les moyens de les financer. N'oubliant pas notre propre expérience, nous appuyons le groupe de travail chargé d'examiner les enseignements tirés. Il s'agit d'une autre instance importante, qui donne aux membres de la Commission la possibilité d'échanger des expériences. Il faut poursuivre cette pratique et la renforcer, afin d'aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait qu'il est extrêmement important d'assurer la coordination entre, d'une part, les autres organes de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les organisations régionales et sous-régionales et, d'autre part, la Commission.

J'en viens à présent au Fonds pour la consolidation de la paix. La Croatie a été l'un des cofondateurs du Fonds et est honorée qu'un membre du Groupe consultatif soit croate. Nous sommes très heureux de constater que les premiers décaissements ont commencé et que la première réunion du Groupe consultatif s'est déroulée avec succès en septembre. Nous sommes d'avis que les contributions au Fonds doivent se poursuivre de façon prévisible, afin d'obtenir des ressources équivalant au moins à 250 millions de dollars. La Croatie continuera assurément de contribuer au Fonds dans la mesure du possible. Nous espérons que les mécanismes de décaissement seront améliorés afin que le Fonds puisse remplir son rôle de catalyseur du financement d'urgence. Toutefois, le financement à long terme doit provenir d'autres sources.

La Commission de consolidation de la paix a commencé ses travaux il y a un an seulement. Nous estimons qu'elle a beaucoup fait pour un nouvel organe de l'ONU. De nombreux pays ont une conception différente de la finalité de cet organe dans le domaine qu'il couvre. Mais grâce à une bonne dose d'énergie positive et de compréhension, elle a pris un bon départ qui a déjà porté ses fruits. Nous sommes de ceux qui croient à l'efficacité des travaux axés sur les résultats que mène la Commission et de ceux qui savent à quel point, malheureusement, ce but est difficile à atteindre. Nous dressons un bilan positif de la première année d'activité de la Commission parce que nous pensons

qu'elle est partie dans la bonne direction en apportant de réels changements sur le terrain.

Même si la Croatie n'est plus membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, elle reste membre de la réunion consacrée au Burundi et continuera à faire part de son expérience du relèvement après un conflit et des enseignements qu'elle en a tirés, et à essayer de faire réellement changer les choses sur le terrain.

Je voudrais terminer en soulignant que, forts de l'expérience utile que nous avons acquise en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix pendant sa première année de fonctionnement, nous sommes disposés à mettre cette expérience à profit au sein d'autres organes de l'ONU, tel le Conseil de sécurité, la Croatie étant candidate à un siège au Conseil de sécurité lors des élections de la semaine prochaine.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*): Le Canada est un fervent partisan de la Commission de consolidation de la paix et estime que cette instance est appelée à jouer un rôle essentiel en amenant la communauté internationale à poursuivre une action structurée et cohérente, et non plus seulement ponctuelle, face aux besoins de consolidation de la paix après un conflit afin d'instaurer une paix durable.

Le Canada souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur angolais Gaspar Martins. Notre pays le remercie pour la diligence avec laquelle il s'est acquitté de son mandat au cours de cette période initiale. Nous tenons aussi à saluer le travail accompli et le rôle essentiel joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sous la direction éclairée de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} McAskie. La première année d'activité de la Commission s'est en effet traduite par de nombreuses réalisations. S'agissant de l'avenir, notre pays se félicite de ce que le Japon prenne la présidence de la Commission cette année et nous sommes impatients de collaborer avec celui-ci pour que ces progrès se poursuivent.

Le Canada a constaté avec beaucoup de satisfaction que les réunions sur le Burundi et la Sierra Leone tenues en octobre 2006 ont permis de dégager les grandes priorités de l'aide consentie par la Commission. Il a en outre été déclaré que ces deux pays pouvaient bénéficier de l'aide accordée au titre du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons

que le travail de la Commission à l'appui des stratégies nationales de consolidation de la paix sierra-léonaises et burundaises permettra de renforcer les compétences et d'élaborer des outils analytiques. En clair, nous croyons que cela permettra de cerner les enjeux thématiques cruciaux et de mener une action concertée face à ces deux situations qui impliquent de consolider la paix au sortir d'un conflit. De même, il s'agit de tirer des enseignements utiles pour la consolidation de la paix à l'avenir. Pour garantir la réussite de ces efforts, il sera essentiel d'élaborer un mécanisme de suivi efficace.

Nous sommes sur le point d'entamer une nouvelle étape de nos travaux. Nous espérons que celle-ci aboutira à l'inscription à l'ordre du jour de la Commission d'autres situations concernant des pays précis et d'autres enjeux thématiques. Les pays qui sortent d'un conflit doivent savoir qu'il existe une structure qui peut leur fournir un appui à long terme pour résoudre toutes sortes de problèmes. L'intérêt qu'ils prennent à la Commission de consolidation de la paix sera déterminant pour son succès.

Nous sommes cependant conscients que cela créera de nouveaux besoins. Par conséquent, le Canada souscrit à un mandat souple et axé sur l'action pour la Commission, grâce auquel elle pourra se concentrer sur la recherche de résultats réalistes et atteignables. Ces enjeux thématiques comprennent, notamment : la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; les problèmes liés à l'égalité entre les sexes; les enfants et les conflits armés; la mise en place de solutions durables à la situation des réfugiés et des personnes déplacées, notamment ceux en exil prolongé.

Nous nous sommes réjouis de ce que, lors des premières réunions sur des pays précis, à savoir le Burundi et la Sierra Leone, la Commission ait réaffirmé l'importance centrale de son travail concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés. Il convient en outre que le Groupe de travail chargé d'examiner les enseignements tirés discute de ces questions thématiques, de manière à les intégrer dans le travail de la Commission.

(l'orateur poursuit en français)

Plus particulièrement, s'agissant du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/62/137), nous nous félicitons de ce que celui-ci évoque la nécessité de

renforcer la pertinence des stratégies de consolidation de la paix pour aider à rallier l'adhésion à ces efforts dans les pays soumis à examen par la Commission. Nous souscrivons avec force à l'appel de la Commission en faveur de la poursuite du dialogue avec tous les intéressés, les pays donateurs et, de manière générale, le système des Nations Unies.

À l'heure où le travail de la Commission de consolidation de la paix évolue, il y a lieu d'examiner sans complaisance ses responsabilités et ses mandats pour que cette instance intergouvernementale soit le plus efficace possible. La Commission est un élément important de la réforme engagée à l'échelle de l'ONU, y compris du projet de réforme de l'architecture de la paix et de la sécurité internationales. Cela comprend l'action pour renforcer les capacités de l'ONU au regard des droits humains, et les efforts visant à renforcer l'action humanitaire et à mieux protéger les populations civiles. Le passage de la guerre à une paix durable nécessite des efforts globaux et concertés, qui empêcheront la reprise des hostilités et le déplacement des populations.

Nous sommes impatients de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix au cours des prochains mois et des prochaines années, alors que celle-ci s'attachera à clarifier son rôle et à apporter une contribution utile à une tâche extrêmement importante, à savoir consolider la paix dans des pays qui se relèvent d'un conflit.

M. Antonio (Angola) : Je voudrais d'abord, au nom de l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins, qui aurait bien voulu assister à ce moment historique, n'eussent été des circonstances indépendantes de sa volonté, et en celui de la délégation angolaise, vous dire combien nous sommes ravis de vous voir, Monsieur le Président, présider nos travaux, et nous vous assurons de la pleine collaboration de la délégation angolaise.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur du Japon, M. Takasu, pour la présentation de ce rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137), qui reflète fidèlement les résultats d'un travail acharné des membres de la Commission dans ses deux configurations durant la première année d'une expérience, difficile parfois, mais aussi intéressante, puisqu'elle a permis à notre organisation de se doter d'une nouvelle structure qui, si nous lui en donnons les moyens et continuons à lui prêter la même attention, fera bien la différence en matière de recherche des

solutions aux défis posés par les situations d'après conflit.

Le rapport (A/62/138) qui nous est soumis aujourd'hui sur cet instrument important que représente le Fonds pour la consolidation de la paix mérite également l'attention de nous tous et nous nous réjouissons de l'impact que le Fonds commence à avoir sur le terrain. Ma délégation s'associe au discours prononcé par la Jamaïque au nom du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Vous vous souviendrez qu'en février de cette année, l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins a eu l'insigne honneur de s'adresser à cette auguste Assemblée en sa qualité de Président du Comité d'organisation pour souligner l'importance capitale de la Commission de consolidation de la paix, qui constitue une pierre angulaire de la nouvelle architecture de consolidation de la paix de l'ONU et un résultat important de la réforme de notre Organisation.

Durant leur première année d'activité, les trois piliers de l'architecture de la consolidation de la paix de l'ONU, à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ont tous connu une phase évolutive. Cette phase s'est surtout caractérisée par des efforts visant à mettre en place des structures et à introduire des méthodes innovatrices de travail, aussi bien que des canaux d'interaction avec les pays qui figurent à l'agenda, les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, les différents départements de l'ONU, les donateurs, les ONG et les médias.

L'Angola se sent très honoré d'avoir été Président de la Commission durant cette phase critique et d'avoir apporté son humble contribution aux idées fondatrices qui ont guidé la Commission durant cette phase initiale, grâce à l'appui des États membres, en particulier ceux de la Commission, les délégations de la Norvège, d'El Salvador et des Pays-Bas, et à celui du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous sommes donc particulièrement émus par les paroles fort aimables que plusieurs délégations ont bien voulu prononcer à notre égard, en particulier à l'égard de S. E. M. Ismael Gaspar Martins, ancien Président.

Le premier rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) témoigne clairement des progrès réalisés et des défis qui restent à surmonter. En effet, le rapport est novateur et, par-

dessus tout, très franc au sujet des efforts considérables qui sont encore nécessaires pour faire face aux défis auxquels la Commission est appelée à faire face. L'architecture de la consolidation de la paix de l'ONU pourrait un jour constituer un outil important pour la communauté internationale dans ses efforts visant à empêcher que les pays retombent dans le cycle des conflits.

Durant la seconde phase d'activité, il est envisagé que le rôle et les fonctions des différentes composantes de l'architecture de la consolidation de la paix vont continuer de mûrir. Il est prévu qu'une dynamique et une relation – propre à assurer leur renforcement mutuel – entre les trois piliers de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU, aussi bien qu'entre ces derniers et les autres organes actifs sur le terrain, vont se perfectionner.

Ce débat offre donc à l'ensemble des États membres une occasion unique de contribuer à l'amélioration du *modus operandi* de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU, étant donné l'intérêt que nous avons tous porté à sa création dans le cadre de la réforme que nous avons tant souhaitée. Aussi devons-nous saisir cette occasion de bénéficier des points de vue et des apports de tous ceux qui peuvent contribuer à la consolidation de la paix, en particulier des pays qui ont réussi à gérer avec succès des situations d'après conflit et qui ont la connaissance et l'expérience nécessaires pour faire face à des situations similaires.

De l'avis de ma délégation, les éléments suivants peuvent être cruciaux pour l'avenir de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Premièrement, continuer à considérer l'appropriation nationale comme un principe important pour la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son agenda, notamment le Burundi et la Sierra Leone.

Deuxièmement, la Commission devra continuer à opérer dans un cadre souple, transparent et inclusif qui favoriserait le développement de partenariats avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Troisièmement, l'importance de la composition unique en son genre de la Commission de consolidation de la paix sera jugée en fonction de l'attachement de ses membres à la cause de la consolidation de la paix et de leur contribution aux activités de la Commission de consolidation de la paix.

Quatrièmement, bien qu'il soit essentiel que la Commission continue à consacrer une attention particulière à la formulation de conseils ayant trait à la consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone, il est nécessaire qu'elle réfléchisse à la façon dont elle pourra répondre à d'autres demandes de pays sortant d'un conflit à travers les mécanismes établis par les résolutions ayant porté création de la Commission.

Cinquièmement, une année d'activités a permis à la Commission d'accumuler une expérience qui lui permet de commencer à réfléchir sur ses méthodes de travail et, par conséquent, sur les améliorations à apporter à son règlement intérieur provisoire.

Sixièmement, dans le cadre du perfectionnement des relations entre les composantes de l'architecture de la consolidation de la paix, il est important de redéfinir la relation entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix.

Septièmement, doter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des ressources financières nécessaires à son fonctionnement doit être une préoccupation de tous les États membres.

Huitièmement, il faut encourager la souplesse démontrée dans le décaissement des fonds provenant du Fonds pour la consolidation de la paix pour des situations d'urgence, fonds qui ont permis le financement de certaines activités en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine. Cette souplesse doit aussi servir d'exemple pour raccourcir l'écart entre la prise des décisions par le Fonds et le décaissement en faveur des pays concernés.

Neuvièmement, les contributions des États Membres au Fonds pour la consolidation de la paix s'avèrent cruciales, notamment pour maintenir la souplesse de décaissements pour des situations d'urgence.

Pour terminer, je voudrais surtout souhaiter plein succès à la présidence japonaise ainsi qu'à l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, aux délégations d'El Salvador, de la Norvège, du Ghana et des Pays-Bas, dans l'accomplissement des tâches assignées à la Commission, et surtout les assurer de la coopération de la délégation angolaise. Nous avons de grands souvenirs du Bureau d'appui, avec lequel nous avons eu le très grand plaisir de partager des moments inoubliables dans les débuts de la Commission de consolidation de la paix.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche se félicite de cette occasion de débattre des rapports de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, un peu plus d'un an après que ces organes sont devenus opérationnels. L'Assemblée générale peut maintenant réfléchir aux expériences de l'année écoulée et aux enseignements tirés du travail de la Commission.

L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. Je me concentrerai donc sur deux points uniquement.

D'abord, l'Autriche attache une importance particulière à l'intégration systématique de la perspective hommes-femmes dans tous les aspects du travail de la Commission de consolidation de la paix. Nous estimons que répondre sur le plan sexospécifique aux défis de la consolidation de la paix et veiller à la participation systématique des femmes à tous les niveaux des processus de consolidation de la paix sont des conditions préalables essentielles au succès et à la durabilité des efforts de consolidation de la paix. Nous sommes encouragés par l'expérience de l'année écoulée qui montre que, tant au Bureau d'appui à la consolidation de la paix qu'à la Commission de consolidation de la paix, on est très conscient de la nécessité de prêter une attention particulière aux questions d'égalité des sexes.

La prise en compte systématique de l'égalité des sexes, ainsi que les droits et besoins des femmes et des filles, sont présents aussi bien dans le cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi que dans le projet de cadre stratégique concernant la Sierra Leone. Dans la pratique, toutefois, il semble souvent difficile de donner une suite concrète à la reconnaissance générale de l'importance de l'égalité entre les sexes, et de s'engager à la mettre en œuvre. Il importe que toutes les parties prenantes fassent tout leur possible pour ne pas tomber dans le piège consistant à se concentrer presque exclusivement sur ceux que l'on appelle les jeunes hommes en colère après le conflit, tout en négligeant les besoins et les droits des femmes.

L'Autriche pense qu'au cours de sa deuxième année d'existence, la Commission de consolidation de la paix devra redoubler d'efforts pour que la volonté générale d'intégrer le souci d'égalité des sexes se reflète comme il se doit dans tous les documents et les stratégies émanant des efforts communs de toutes les parties prenantes.

Deuxièmement, l'Autriche se félicite de la création du Fonds pour la consolidation de la paix qui est un complément important à la Commission. Nous pensons qu'il peut être un instrument très utile en raison de sa démarche novatrice visant à combler les lacunes existant immédiatement après les conflits qui ne sont pas traitées comme il se doit par d'autres mécanismes. Nous pensons qu'il convient de se concentrer sur ce rôle essentiel lors de l'affectation des ressources du Fonds. Convaincue de la nature novatrice du Fonds et de son utilité, l'Autriche a décidé de lui apporter une contribution importante. Je suis heureux d'annoncer que l'Autriche est l'un des rares pays à avoir contribué au Fonds à deux reprises, en 2006 et en 2007.

En contribuant à ce Fonds, l'Autriche s'est écartée des mécanismes d'assistance au développement établis. Nous sommes heureux de voir que l'on a alloué 35 millions de dollars à la Sierra Leone et au Burundi. Nous attachons cependant une très grande importance à l'affectation de ressources à des pays qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, conformément au mandat du Fonds. Étant donné que le Fonds pour la consolidation de la paix est institutionnellement indépendant de la Commission, les ressources qu'il alloue ne sont pas liées à l'inscription d'un pays à l'ordre du jour de la Commission. L'affectation de ressources financières aux dialogues en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine est une mesure importante à cet égard. L'Autriche espère que des contributions similaires seront faites dans des situations similaires dans un avenir proche.

M^{me} Lisson (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie demeure un partisan convaincu de la Commission de consolidation de la paix. Nous avons joué un rôle clef dans la création de cette Commission lors du Sommet mondial 2005 des Nations Unies, et nous estimons qu'elle est l'un des meilleurs résultats obtenus lors de ce Sommet. L'Australie a d'ailleurs été l'un des premiers donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a un rôle essentiel à jouer dans les pays qui sortent d'un conflit, en appuyant et en coordonnant les efforts de consolidation de la paix de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble, pour accompagner les efforts déployés par les pays eux-mêmes. La Commission est chargée de veiller à ce que nos efforts conjoints soient à la fois stratégiques et cohérents.

L'objectif est de combler une lacune importante dans le dispositif de l'ONU.

Il a fallu du temps pour créer la Commission de consolidation de la paix et, comme l'on pouvait s'y attendre, une grande partie des activités qu'elle a réalisées au cours de la première année a porté sur des questions administratives. Nous nous félicitons de l'adoption du règlement intérieur provisoire et nous sommes heureux que de premières directives en vue de la participation de la société civile aient été définies. Nous sommes également satisfaits des accords qui sont désormais en place aux fins de la participation du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des autres donateurs institutionnels.

Même s'il était nécessaire de faire porter nos efforts sur les questions administratives au cours de la première année, nous espérons que cette phase d'organisation est désormais derrière nous. La Commission de consolidation de la paix doit maintenant se concentrer plus rigoureusement sur la manière dont elle peut jouer au mieux son rôle d'appui aux pays sortant d'un conflit afin de jeter les bases d'un développement durable.

L'Australie salue le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137), ainsi que celui du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/62/138).

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, il est encourageant que le rapport souligne les enseignements tirés, nombre d'entre eux portant sur les moyens d'optimiser l'appropriation par les pays du processus de relèvement après le conflit et leur participation à ce processus. Nous appuyons pleinement ces objectifs et nous nous félicitons de la création par la Commission d'un groupe de travail chargé d'examiner les enseignements tirés afin de recueillir les meilleures pratiques et les leçons dégagées sur les questions essentielles relatives à la consolidation de la paix.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, nous nous félicitons que l'analyse porte non seulement sur son fonctionnement, mais également sur les moyens de l'améliorer afin d'assurer un décaissement efficace, rapide et responsable des fonds pour les activités de consolidation de la paix, conformément aux directives établies pour le Fonds.

Le Secrétaire général reconnaît qu'il faut s'attacher à rendre plus pertinentes les stratégies de

consolidation de la paix intégrées et à améliorer la coordination avec tous les protagonistes, y compris ceux qui se trouvent en dehors du système des Nations Unies. Nous considérons que ces deux efforts sont importants et nous appuyons le Secrétaire général à cet égard.

Les relations entre la Commission et les autres organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil de sécurité, sont essentielles. De bonnes relations de travail entre tous les organes pertinents et, dans certains cas, une collaboration étroite seront essentielles pour garantir le succès de la Commission. Le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix est également important, de même que la coopération avec l'ensemble des institutions, des fonds et des programmes de l'ONU dans les efforts de consolidation de la paix. Nous sommes en faveur d'un renforcement continu de la coordination à ce niveau également.

L'Australie estime qu'il importe aussi que la Commission de consolidation de la paix ait une vision très claire de la valeur ajoutée spécifique qu'elle peut apporter à chaque pays à son ordre du jour. La Commission doit reconnaître que son rôle sera différent selon les besoins particuliers du pays concerné et les mécanismes, plans et stratégies déjà établis. La Commission doit faire preuve de souplesse et être capable de s'adapter aux défis et aux besoins de chaque pays à l'examen. Une analyse, même après une période de fonctionnement aussi courte, de la manière dont la Commission contribue aux efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone et au Burundi serait utile, d'autant plus que la Commission commence à envisager l'examen d'autres pays.

Nous plaçons beaucoup d'espoirs et d'attentes dans la Commission, comme cela a été le cas depuis sa création. Nous reconnaissons qu'elle en est encore à ses premiers pas et qu'il faut du temps à un nouvel organe pour tirer des enseignements et les appliquer, et pour affiner ses procédures et ses stratégies. Cependant, compte tenu de la nécessité d'assurer son appui aux pays, la Commission doit apprendre et s'améliorer aussi rapidement que possible pour optimiser ses résultats. L'Australie est disposée à travailler avec la Commission et d'autres États Membres pour réaliser cet objectif.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance

importante. En deuxième lieu, nous tenons à exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur Gaspar Martins, de l'Angola, pour le travail qu'il a réalisé à la tête de la Commission de consolidation de la paix au cours de sa première année de fonctionnement. Nous voudrions également souhaiter plein succès au Président actuel de la Commission, l'Ambassadeur Yukio Takasu, et l'assurer de notre collaboration.

Le Chili se félicite de ce premier rapport présenté par la Commission de consolidation de la paix (A/62/139) qui rend compte non seulement des activités réalisées au cours de cette première année, mais également des obstacles et des défis principaux qui nous attendent.

La Commission est parvenue avec succès au terme de sa première année de fonctionnement. Bien évidemment, certaines questions restent en suspens, notamment la création d'un mécanisme utile et efficace pour donner suite aux accords-cadres que la Commission a signés avec les pays à l'examen.

Les principes de capacité nationale et les priorités dégagées par les pays eux-mêmes demeurent les pierres angulaires des activités de la Commission sur le terrain. Cela permet au travail de celle-ci de devenir un nouvel élément des politiques de développement et de relèvement que les autorités nationales ont identifiées pour l'après-conflit.

En outre, le rôle central de la Commission, comme mobilisatrice des acteurs principaux et des ressources mises à la disposition des pays pour leurs stratégies d'après conflit, revêt encore une importance capitale. La coordination de la Commission avec les institutions financières internationales nous paraît essentielle, et nous appuyons l'idée formulée par son président d'établir un lien direct et dynamique avec ces organismes.

Par ailleurs, le rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix indique que nous n'avons pas encore atteint l'objectif de 250 millions de dollars fixé lors de sa création. Ma délégation compte sur la générosité de tous, en particulier des pays développés, pour atteindre cette somme au plus vite. Le rapport souligne aussi que le Fonds a su tirer parti des structures organiques existantes du système des Nations Unies. En effet, le transfert de la responsabilité de gestion fiduciaire de cet organe au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs montre bien comment optimiser les avantages de la structure

actuelle de l'Organisation sans qu'il soit besoin de créer de nouveaux mécanismes.

Ma délégation accueille avec satisfaction la recommandation figurant dans le rapport, qui propose s'étendre la participation du Fonds sur deux phases de l'après-conflit – la première consacrée aux sociétés qui, émergeant d'un conflit, mettent en œuvre des projets décisifs pour une consolidation urgente de la paix, et la seconde consistant à financer des projets relatifs aux cadres stratégiques convenus entre la Commission et le pays à l'examen. De cette façon, nous pouvons éviter la frustration qui résulte parfois de la lenteur des discussions et des négociations entre la Commission et le pays à l'examen.

S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, il nous semble important de souligner qu'une coordination préalable est nécessaire entre le Secrétaire général et la Commission lorsque le premier souhaite déclarer qu'un pays remplit les conditions voulues pour avoir accès aux ressources du Fonds. Étant donné que cette faculté est prévue dans le mandat du Fonds, il nous paraît souhaitable d'assurer la coordination requise entre le Comité d'organisation et la Commission, de sorte que les autres pays ne soient pas encouragés à s'adresser directement au Secrétaire général pour demander des fonds, sans se soumettre à l'examen de la Commission. Il faut rappeler que le rôle de celle-ci va au-delà de la simple affectation de ressources; les aspects multiples de son action et sa présence sur le terrain doivent être stimulés.

Enfin, je saisis cette occasion pour rendre hommage à la contribution importante du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, sans la collaboration duquel la Commission ne saurait régler ses problèmes d'organisation, et pour saluer la création de ce nouvel organe des Nations Unies.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*): Je remercie le Président de l'Assemblée générale de nous donner cette occasion d'examiner l'une des réussites majeures du processus de réforme des Nations Unies, à savoir la création de la Commission de consolidation de la paix.

Je veux tout d'abord m'aligner sur la déclaration prononcée par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne, et remercier les Présidents du Comité d'organisation et des réunions par pays pour leur travail important et les progrès réalisés sous leur direction.

La création de la Commission de consolidation de la paix a marqué une étape cruciale pour l'ONU. La nécessité de se pencher sur le difficile processus de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de relèvement rapide dans les situations d'après conflit, à travers la reconstruction pour le développement, est évidente et complexe. Il n'existe pas de solution unique qui soit applicable à toutes ces situations compliquées d'après conflit.

La consolidation de la paix consiste pour l'essentiel à bâtir des ponts entre les acteurs à l'intérieur et en dehors du pays ou de la région en question. En même temps, cela requiert une claire évaluation des besoins à court, moyen et long termes et un engagement univoque de la communauté internationale à faire de son mieux pour répondre à ces besoins. En d'autres termes, les circonstances dans lesquelles nous avons créé la Commission de consolidation de la paix et le mandat que nous lui avons confié sont effectivement complexes et difficiles, en ce qui concerne tant le nombre de parties prenantes que les subtilités des questions à gérer. Les défis que la Commission doit maintenant relever sont les mêmes que ceux auxquels nous faisons face depuis des décennies, et il faut admettre que cela n'a pas été sans échecs ni lacunes.

Ces défis sont proches de ce que l'on pourrait appeler l'activité centrale des Nations Unies et constituent un champ qui pourrait être considéré comme l'un des plus importants des Nations Unies, sur le plan stratégique. Aux yeux du public, la consolidation de la paix et les efforts déployés pour empêcher la résurgence des conflits et de la guerre sont les initiatives à l'aune desquelles se mesure la pertinence et l'efficacité de l'ONU.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que nous attendions tous beaucoup de la Commission de consolidation de la paix, de ce qu'elle peut et doit faire. Un peu plus d'un an après sa création, il faut toutefois être réaliste lorsque l'on essaie d'évaluer ses travaux jusqu'à présent. Il y a une limite à ce qui peut raisonnablement être accompli sur une période si courte. D'autre part, il importe d'examiner ce que certains appellent les lacunes ou difficultés de la Commission de consolidation de la paix, et j'aimerais à cet égard mettre l'accent sur un certain nombre d'entre elles dans cette déclaration.

La Commission de consolidation de la paix a réussi quelque chose d'important en créant et

définissant le concept de stratégies intégrées de consolidation de la paix. Cela lui a permis d'élaborer le cadre stratégique spécifique au Burundi ainsi que le projet de cadre stratégique intégré de consolidation de la paix pour la coopération en Sierra Leone. La Commission a effectué des visites importantes sur le terrain et aidé à établir un agenda de la consolidation de la paix, en rassemblant les parties prenantes à l'échelle locale et internationale.

Après un an passé à nous concentrer essentiellement sur les questions internes et les méthodes de travail de la Commission, il nous faut à présent nous intéresser aux activités prospectives et aux progrès réels sur le terrain. Les modalités innovantes de la Commission de consolidation de la paix et sa focalisation par pays devraient l'aider à devenir un forum favorisant l'action concertée, plutôt qu'un hall de parloirs à l'influence limitée quant à la situation sur le terrain. Il faut espérer que l'ordre du jour du Comité d'organisation sera moins rempli pour l'année à venir. Il est crucial de mettre en avant et d'appuyer des méthodes de travail pragmatiques et souples.

Les capacités, l'expérience et le sentiment d'exercer un contrôle qui sont le propre de nombreuses organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile constituent des ressources dans lesquelles la Commission doit puiser. De même, elle doit s'appuyer sur l'expertise unique de diverses institutions et organisations africaines, notamment sur le terrain. Il est fondamental que les processus de consolidation de la paix soient placés sous le contrôle national et reçoivent un appui régional; la Commission doit par conséquent accentuer son action sur le terrain, plutôt qu'à New York. L'un de ses traits spécifiques réside justement dans sa capacité à rassembler tous les partenaires sur le terrain, y compris ceux qui ne sont pas d'accord et les représentants de la société civile.

La Commission de consolidation de la paix aurait tout intérêt à discuter de la meilleure façon de classer par ordre de priorité les nombreuses questions pertinentes qui ont trait à la consolidation de la paix. On ne peut pas le faire une fois pour toutes, évidemment, car il faut tenir compte des conditions propres au pays touché et de la situation examinée. La clef de la fixation des priorités doit être un débat informé sur l'ordonnancement de questions telles que la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de l'homme, la création

d'emplois et ainsi de suite. La Commission de consolidation de la paix devra travailler étroitement avec les partenaires humanitaires, les forces de maintien de la paix et les partenaires de développement s'agissant de donner plus de substance à ces priorités.

La relation avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doit être renforcée à l'avenir. Il semble que les trois institutions gagneraient d'une interaction plus intense sur les questions spécifiques. Un exemple d'un tel renforcement des liens serait que le Conseil de sécurité sollicite des informations et des conseils précis sur les questions relatives à la consolidation de la paix lorsqu'il se prononce sur des mandats de missions de maintien de la paix.

Un défi spécifique à relever par la Commission de consolidation de la paix consiste à intégrer dans ses travaux des activités de communication externe plus intenses. La visibilité de la Commission est en effet capitale pour le maintien de sa dynamique de progrès, car celle-ci passe par une prise de conscience croissante de ses activités, au niveau local aussi bien que mondial. À cette fin, il serait utile qu'elle exploite davantage les possibilités d'Internet et qu'elle élabore des stratégies de communication ciblées pour les pays inscrits à son ordre du jour ainsi qu'au niveau mondial.

Nous devons nous employer davantage à faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix aide à mobiliser et réunir des ressources soutenues et prévisibles pour la consolidation de la paix. Nous devons définir comment d'autres pays peuvent être déclarés réunir les conditions requises pour recevoir un appui du Fonds pour la consolidation de la paix et nous devons garantir que le financement en question sera disponible – comme prévu – pour combler des lacunes dès les premières étapes d'un processus de relèvement. Des progrès ont déjà été accomplis pour ce qui est des décaissements, mais il reste encore bien du chemin à parcourir à cet égard.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre nos efforts conjoints visant à assurer au Fonds qu'il disposera à l'avenir des ressources requises. À défaut de cela, il ne sera pas en mesure d'apporter les moyens de financement rapidement déblocables et les capitaux d'amorçage dont auront besoin les nouveaux pays qui vont être inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Dans le même temps, nous devons bien entendu garder à l'esprit que le Fonds pour la consolidation de la paix ne couvrira jamais qu'une part minimale de la totalité des coûts de la consolidation de la paix après un conflit et que l'essentiel des fonds devra venir par d'autres canaux. Les différents fonds et programmes, ainsi que les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont des rôles très importants à jouer à cet égard. La Commission de consolidation de la paix pourrait faire œuvre utile en rassemblant ces acteurs pour des débats sur le financement durable.

La Commission de consolidation de la paix doit être prête à envisager d'inscrire d'autres pays à son ordre du jour. Lors d'un tel examen, il faudrait accorder la priorité à des pays ayant particulièrement besoin d'une action internationale coordonnée et de fonds additionnels pour leur relèvement. Avec de nouveaux pays, il faudrait tenir compte des enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour.

Enfin, j'aimerais souligner l'importance de l'invitation permanente faite à la Communauté européenne, en tant que donateur institutionnel, à prendre part aux réunions de la Commission de consolidation de la paix. Nous appuyons pleinement l'arrangement enfin en cours de mise en place, qui rend possible une représentation adéquate de l'Union européenne, conforme aux contributions majeures que celle-ci apporte.

La Commission de consolidation de la paix a une chance très réelle de devenir une réussite non seulement en elle-même, mais aussi pour l'ensemble de l'ONU. Elle met sans aucun doute en lumière l'importance du rôle que le système des Nations Unies peut et doit jouer pour franchir le fossé séparant un relèvement initial du développement. Le système des Nations Unies a des moyens inégalés pour remplir ce rôle et, en tant qu'États Membres, nous avons tous l'importante obligation de prêter notre concours à l'ONU dans cet effort.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Ma délégation se réjouit que la publication du premier rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/62/138) aient suscité un débat aussi intéressant que dense. J'y vois la preuve éloquent de notre engagement à faire de cette Commission un outil majeur de la consolidation de la paix dans le monde.

La singularité de cette Commission est qu'elle est représentative de l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle est aujourd'hui. Nous avons en effet des membres qui sont également membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, mais nous avons aussi, parmi ces membres, les pays qui contribuent le plus entre ceux que l'on appelle communément les pays fournisseurs de contingents. Je crois que lorsque nos chefs d'État ont adopté ici, en 2005, le document final du Sommet mondial, ils ont non seulement évoqué une question d'importance, à savoir la question fondamentale de savoir comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de fossé une fois que le Département des opérations de maintien de la paix – je ne voudrais pas dire plie bagage, mais part – une fois qu'une mission est terminée; et la nécessité de faire en sorte que les pays en situation d'après-conflit ne retombent pas dans ces difficultés que nous savons, dans ce drame que nous avons eu à surmonter dans certains pays. Il était donc nécessaire qu'il y ait cet instrument, et cet instrument a été créé, grâce à l'approbation de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, un an après, je crois que toutes les interventions qui ont eu lieu ici depuis ce matin, à commencer par celle du Président du Président de l'Assemblée générale, attestent de l'approbation, du verdict positif en faveur de la Commission et de son travail. Je voudrais donc, ici et maintenant, remercier tous ceux qui y ont contribué : les membres de cette Commission, bien sûr, mais je voudrais surtout mettre en exergue le travail remarquable qui a été accompli par son premier Président, l'Ambassadeur Gaspar Martins de l'Angola. Je voudrais ajouter que d'autres collègues, nos collègues d'El Salvador, mais aussi notre collègue de la Norvège et, bien sûr, notre collègue Frank Major des Pays-Bas, ont grandement contribué à ce succès, dont nous nous réclamons tous aujourd'hui.

Parce que la Commission de consolidation de la paix est en réalité notre organe subsidiaire – quelque chose que nous avons créé de nouveau, pour faire en sorte que nous puissions répondre, et de façon utile, pragmatique, efficiente, à cette nécessité de réforme du système des Nations Unies; pour répondre au drame qui sévit dans beaucoup de pays, dans les pays africains notamment – drames qui réclament non seulement des manifestations de solidarité, au travers des discours que nous entendons ici, mais surtout au travers d'actes concrets, qui puissent faire la

différence, qui puissent apporter de l'espoir aux peuples concernés.

C'est ce que la Commission a fait, c'est ce à quoi est attelée la Commission. Bien sûr, tout n'est pas parfait, et je crois que le rapport témoigne de cette détermination qui est celle de cette Commission et de ses membres de faire en sorte que la même énergie puisse prévaloir – qu'ensemble, les membres de l'Assemblée et les membres de cette Commission, nous puissions, au travers d'une réflexion commune, avec des idées novatrices, faire en sorte que cette Commission soit à la hauteur du défi et puisse apporter des résultats concrets.

Je voudrais remercier très franchement le Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui a été créé à cet effet et qui est si admirablement dirigé par M^{me} McAskie, Sous-Secrétaire général et son équipe. Voilà une équipe qui a fait preuve d'imagination, de créativité et de détermination, parce qu'il n'est pas facile de convaincre les États Membres, surtout lorsque vous apportez quelque chose de nouveau, des idées nouvelles. Très souvent, nous sommes quelque peu réfractaires aux idées nouvelles. Nous nous demandons : « Est-ce que cela va réussir? Est-ce que cela va contribuer à faire la différence » – comme on dit communément ici. Eh bien, oui : je crois que cette équipe est une équipe qui gagne et qu'il faut lui apporter le soutien nécessaire. Il faut faire en sorte qu'ensemble nous puissions travailler, pour correspondre à nos obligations, pour les assumer collectivement.

C'est cela, la Commission de consolidation de la paix : ce n'est pas une autre structure, ce n'est pas un autre organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies, ce n'est pas un quelconque organe subsidiaire; c'est quelque chose d'utile, quelque chose qui va contribuer à apaiser les peuples qui sont en conflit, quelque chose qui va contribuer à leur donner de l'espoir grâce à l'apport – financier, notamment – qui va leur être fourni.

Mais détrompons-nous, il ne s'agit pas seulement de soutien financier. Le rôle de la Commission, c'est de faire en sorte que nous puissions établir un dialogue, un partenariat utile avec les pays bénéficiaires; que nous puissions travailler main dans la main.

Bien sûr, la question de l'appropriation est une question fondamentale, mais soyons pragmatiques : l'appropriation, c'est une question de principe, mais cette appropriation doit se faire dans un esprit de

partenariat, parce que le pays qui sort d'un conflit – tout pays qui sort d'un conflit – n'est pas en condition de tout gérer proprement. Ce pays a donc besoin de l'apport de la communauté internationale au travers de cette Commission, notamment au travers du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. En conséquence, je dis oui à l'appropriation en tant que principe, mais je dis que cette appropriation, il faut l'exercer de façon intelligente, de façon pragmatique, et faire en sorte que nous puissions tirer le meilleur profit de toutes les disponibilités qui sont présentes ici, et qui ont été encore une fois manifestées dans cette salle; mais surtout, il faut tirer profit de la disponibilité des membres de la Commission et de son Bureau d'appui.

Je voudrais dire qu'on pense, peut-être à tort d'ailleurs en ce qui me concerne, que la Commission pourrait faire mieux. Mais il ne faut pas aller trop vite. Je pense qu'une année, dans la mesure où nous considérons que c'est une Commission qui a été créée récemment – elle n'a jamais existé auparavant – c'est peu, et donc, cette Commission se cherche. Et je crois qu'elle a trouvé son cheminement, et qu'elle va trouver aussi sa vitesse de croisière. Je crois que les preuves sont là, elles sont irréfutables, et nous avons tous entendu ici des manifestations de satisfaction à l'endroit de cette Commission et de son Bureau d'appui.

Je voudrais penser que nous allons nous mobiliser davantage, membres et non-membres. Nous allons nous mobiliser en tant que communauté internationale pour faire en sorte que cette Commission puisse progresser, pour qu'elle consolide ses acquis, pour qu'elle puisse encore faire preuve de beaucoup plus d'innovation, et qu'elle puisse apporter une contribution efficace à l'édification de sociétés nouvelles, de sociétés pacifiées, et à la réconciliation nationale dans les pays concernés.

Je voudrais dire en ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix que, bien sûr, on pourrait souhaiter que les fonds puissent être décaissés plus rapidement, mais si l'on en juge par la procédure normale qui existe dans les autres organes ou dans les autres institutions des Nations Unies, je pense qu'il n'est pas erroné de penser que le Fonds travaille à une vitesse qui est tout de même acceptable. Il faut lui donner le temps aussi de se gérer de manière transparente – parce que nous exigeons ici une gestion transparente – et de faire en sorte que les fonds qui sont disponibles puissent être décaissés à bon escient.

Voilà l'essentiel de la question. Ce n'est pas la vitesse à laquelle on décaisse qui compte. Ce qui importe, c'est de savoir où va cet argent et à quoi il sert, et si cet argent va avoir un impact sur l'édification d'une société nouvelle, sur la consolidation de la paix dans les pays concernés.

Je fais confiance à ceux qui ont pour obligation de gérer ce Fonds. Je fais confiance au Secrétaire général, et je me réjouis d'ailleurs qu'il ait décidé de déclarer que le Libéria remplit les conditions requises. Qui d'entre nous ici n'est pas solidaire du Libéria après toutes les souffrances, toutes les affres auxquelles ce pays a été soumis? Qui n'aurait pas été d'accord pour soutenir cette décision du Secrétaire général en faveur d'un pays meurtri comme le Libéria? Je crois que c'est une bonne décision. Il faut la soutenir. Et la meilleure façon de la soutenir, mes chers collègues, c'est de vous inviter – pas seulement les pays donateurs traditionnels, mais nous tous, y compris mon pays – à faire un geste, ne serait-ce que symbolique, pour contribuer à ce Fonds qui va faire la différence, qui va apporter un changement, un changement majeur pour faire en sorte que ce que nous disons ici, c'est-à-dire que nous sommes tous épris de paix, de justice et de liberté, pour faire en sorte que les idéaux des Nations Unies puissent non seulement voir le jour, mais puissent être ancrés au travers d'une culture de la paix capable de s'établir partout dans le monde. Voilà ce que nous devons faire en soutenant la Commission, en soutenant M^{me} McAskie et son équipe, en soutenant le Secrétaire général, pour faire en sorte que cette Commission puisse aller de l'avant, qu'elle continue d'innover, et pour que des résultats probants, comme ceux qui nous ont été présentés dans ce rapport, puissent être encore plus satisfaisants la prochaine fois.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

La Commission de consolidation de la paix est un bébé qui a grandi vite. Son développement rapide est le produit de la coopération des membres du Comité d'organisation et de son premier Président, l'Ambassadeur Gaspar Martins; d'un Bureau d'appui compétent doté d'une direction excellente; de présidents des réunions consacrés au Burundi et à la Sierra Leone extrêmement dévoués; et de l'Ambassadeur d'El Salvador qui nous a orientés avec

beaucoup de savoir-faire dans notre exploration des expériences et des meilleures pratiques qui existent en matière de consolidation de la paix. Bien entendu, en l'absence d'un appui financier, la Commission de consolidation de la paix aurait été un bébé dont la croissance aurait été retardée. La Sierra Leone remercie tous ceux qui ont participé et je les assure que leur sacrifice ne sera jamais vain.

La Sierra Leone est, bien sûr, l'un des deux pays choisis pour être soumis à un examen de la part de ce nouveau mécanisme de coopération d'après conflit. En conséquence, nous aimerions ajouter quelques observations à ce débat commun sur la première année de fonctionnement de la Commission. Nos vues devraient permettre de faire la lumière sur toute évaluation des réalisations faites et des leçons tirées à ce jour. Il faut espérer que notre intervention contribuera également aux prochains débats sur la voie à suivre tant pour la Commission que pour le Fonds.

Dès le départ, et en particulier pendant la série de consultations qui ont précédé la création de la Commission de consolidation de la paix, la Sierra Leone a toujours cherché à savoir si elle allait tirer profit des actions de la Commission, et de quelle manière. Aujourd'hui, un an après son lancement, nous pouvons affirmer avec confiance que la Sierra Leone a effectivement tiré un immense bénéfice de ce mécanisme novateur.

Dans la première allocution qu'il a prononcée devant le Parlement vendredi dernier, le nouveau Président de la Sierra Leone, M. Ernest Bai Koroma, a assuré l'ONU que son gouvernement profiterait pleinement des opportunités offertes par la Commission de consolidation de la paix. Les quatre domaines de priorité identifiés l'année dernière – emploi et émancipation des jeunes, réforme du secteur de la justice et de la sécurité, bonne gouvernance et renforcement des capacités – gardent toute leur validité. Ils sont conformes à l'essentiel de la déclaration de politique générale faite par le Président au Parlement. Il a parlé, par exemple, d'une nouvelle Sierra Leone où les jeunes suivront des formations, travailleront et auront une vie productive. Il a insisté également sur la bonne gouvernance, la réforme du service public, la justice et l'état de droit, et la consolidation de la paix.

À cet égard, il ne doit y avoir aucun doute quant à l'engagement du nouveau gouvernement de la Sierra Leone en faveur de la stratégie intégrée de

consolidation de la paix ou du cadre de coopération qui ont été proposés. La visite qu'effectue actuellement en Sierra Leone le Président de la réunion de la Commission consacrée à ce pays, l'Ambassadeur Frank Majoor des Pays-Bas, a pour but de favoriser le processus d'amélioration et de finalisation du texte du cadre de coopération et de partenariat entre le Gouvernement de la Sierra Leone et la Commission de consolidation de la paix.

Entre-temps, nous aimerions réaffirmer que l'appropriation nationale doit être le principe cardinal du cadre de coopération. Deuxièmement, il faut tenir dûment compte de l'ensemble du mandat de la Commission. En d'autres termes, nous ne devons pas oublier que la Commission a également pour mandat de rassembler toutes les ressources dont dispose la communauté internationale et de veiller à assurer un financement prévisible, non seulement pour les premières activités de relèvement, mais aussi pour les investissements continus à moyen et à long terme.

Si nous ne saurions trop insister sur l'importance des ressources acheminées par l'entremise du Fonds pour la consolidation de la paix, nous croyons cependant que le nouveau mécanisme de consolidation de la paix envisagé par les chefs d'État et de gouvernement en 2005 ne repose pas sur un, mais sur trois piliers : la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces trois entités doivent travailler ensemble et coordonner leurs activités efficacement avec les autres parties prenantes à l'échelon national. Bien entendu, nous partageons le point de vue selon lequel le lien entre le Fonds et la Commission doit être clairement formulé, afin notamment de dissiper l'impression erronée que c'est la Commission qui a la responsabilité des versements. Nous relevons avec intérêt les explications données dans le rapport du Secrétaire général (A/62/138) à propos de la coordination entre le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux.

Dans un pays comme la Sierra Leone où la démarcation entre le relèvement et le développement est assez mince, il n'est pas toujours aisé de convaincre le public que le Fonds pour la consolidation de la paix n'a pas pour objet de renforcer les priorités de développement nationales existantes, mais a été conçu comme un mécanisme souple pour répondre aux difficultés initiales ou immédiates du processus de paix.

Il est vrai, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, que le Fonds pour la consolidation de la paix, en tant que mécanisme d'intervention immédiate, n'a pas aussi clairement vocation à intervenir dans une situation qui a évolué, notamment plusieurs années après le contexte extrêmement fragile qui caractérise la phase immédiate d'après conflit. Toutefois, à en juger par l'impact positif que le Fonds a eu et continue d'avoir sur les efforts de consolidation de la paix du pays, on est enclin à penser que le Fonds peut jouer un rôle de catalyseur à divers stades – et j'insiste bien « divers stades » – du processus de consolidation de la paix d'un pays.

En Sierra Leone, les armes se sont tuées depuis maintenant plus de cinq ans. Nous avons signé un accord de paix en 1999. Le pays a connu une paix relative. Le désarmement et la démobilisation sont achevés. Le pays a atteint, relativement parlant, un stade avancé de son processus de consolidation de la paix. Néanmoins, nous avons rencontré de sérieuses difficultés auxquelles il fallait immédiatement remédier. Nous sommes donc reconnaissants que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix aient réagi en conséquence. Nous espérons que d'autres pays, en particulier les pays les moins avancés qui sortent d'un conflit et qui se trouvent au même stade ou à un stade analogue de leur processus de consolidation de la paix, pourront également bénéficier de l'aide de la Commission et du Fonds.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) et le rapport du Secrétaire général sur la première année de fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix (A/62/138) sont riches d'enseignements sur l'expérience acquise. Autrement dit, nous avons beaucoup appris au cours des 12 derniers mois à la faveur des interventions de la Commission et du Fonds dans les situations en Sierra Leone et au Burundi.

Néanmoins, dans la perspective de la prochaine phase des travaux de la Commission, la Sierra Leone souhaiterait que cette dernière procède à un débat d'orientation approfondi dès que possible sur le moment approprié pour mettre fin à son engagement auprès d'un pays. En d'autres termes, combien de temps la Sierra Leone devrait-elle encore figurer à son programme de travail, compte tenu du fait que la Commission a reçu pour mandat de veiller à ce que le

pays reçoive une attention continue de la communauté internationale?

Il existe plusieurs critères permettant de mesurer le succès ou l'efficacité de ce mécanisme novateur de consolidation de la paix au cours des 12 derniers mois. La Sierra Leone souligne à nouveau que le succès doit être mesuré sur le terrain et à l'aune de l'impact que les activités de la Commission et du Fonds ont eu et continueront d'avoir sur l'existence des Sierra-Léonais, en particulier les jeunes, qui continuent de poser les difficultés les plus grandes pour le processus de paix.

La Sierra Leone a servi de terrain d'expérimentation pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant les 11 années qu'a duré son conflit civil. Aujourd'hui, pendant la phase d'après conflit, elle sert encore de « cobaye » pour les activités menées par les Nations Unies à l'appui du processus de relèvement après le conflit, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous avons tiré un parti immense de ce rôle, et je suis certain que les résultats de laboratoire ont aidé, et continuent d'aider l'ONU à redéfinir ses objectifs et ses stratégies en matière de consolidation de la paix. Ce que nous demandons à l'ONU et à tous ceux qui nous ont aidé à arriver là où nous en sommes aujourd'hui, c'est qu'ils continuent de nous aider à confirmer les résultats probants que nous avons obtenus et continuons d'obtenir.

Nous estimons que le Fonds pour la consolidation de la paix est une sorte de fonds d'urgence qui sert à combler les lacunes critiques dans le processus de relèvement des pays qui sortent d'un conflit. En d'autres termes, il est censé appuyer les efforts nationaux visant à empêcher une reprise des hostilités et créer les conditions de base pour le développement. Cela étant, il est souhaitable que la Commission étudie des moyens de réduire les retards bureaucratiques qui surviennent dans son mécanisme d'exécution.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt et d'espoir de consolider la coopération qui a été établie entre la Commission de consolidation de la paix et la Sierra Leone.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter le Président d'avoir organisé le présent débat sur le rapport présenté par la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) à la suite de sa première session. Nous rendons également hommage au Représentant permanent de

l'Angola, précédent Président de la Commission de consolidation de la paix, pour le dynamisme dont il a fait preuve dans cette fonction. Et nous souhaitons également la bienvenue au Représentant permanent du Japon dans ses nouvelles fonctions de Président de la Commission, et lui réitérons nos vœux de plein succès dans l'exécution de son mandat. Nos remerciements vont également aux représentants permanents de la Norvège et des Pays-Bas, pour leur travail en qualité de présidents des réunions spécifiquement consacrées au Burundi et à la Sierra Leone, respectivement.

Il s'est écoulé un peu plus d'une année depuis que la Commission de consolidation de la paix a été créée, dans le cadre du processus de réforme de l'ONU. Les attentes placées dans cet organe étaient donc multiples et diverses. C'est ce qui a transparu dans la dynamique initiale des travaux de la Commission, celle-ci étant un organe nouveau. Il a fallu que les États Membres se concertent, et que le secrétariat de la Commission de consolidation de la paix et le groupe de travail du Fonds pour la consolidation de la paix définissent les fonctions.

Il convient aussi de rappeler qu'une certaine planification stratégique a été nécessaire pour que nous élaborions des modalités d'action cohérentes, y compris la définition de procédures de suivi claires pour les activités qui devaient être menées sur le terrain. Sur l'ensemble de cette première année, on peut toutefois être optimiste quant aux résultats obtenus, bien que nous n'ignorions pas qu'il reste à notre Commission bien des défis à relever.

La réélection d'El Salvador en tant que Vice-Président et sa fonction de coordonnateur du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience illustrent son engagement dans cette mission.

Créée pour combler un vide dans le système des Nations Unies et faciliter la transition entre les processus de maintien de la paix d'après conflit et la consolidation de la paix, notre Commission, de par sa composition, apporte une valeur ajoutée aux mesures d'accompagnement que l'ONU devra désormais assurer aux pays qui décident de déposer les armes pour régler leurs différends par le dialogue et la concertation, cela dans le but de forger un projet de développement national.

La présence de pays donateurs ayant au cours des dernières années offert une coopération économique, technique ou financière dans différents pays qui sortaient d'un conflit est équilibrée par la présence de

pays comme El Salvador qui, étant venus à bout de la violence interne, souhaitent contribuer par leur expérience à l'orientation des décisions et recommandations que la Commission de consolidation de la paix sera amenée à adopter pour les pays à l'examen – la Sierra Leone et le Burundi. Il s'agit par conséquent d'intégrer des initiatives concrètes dans la vision partagée entre les membres de la Commission. Le premier rapport présenté par la Commission à la fin de la première année montre que certains progrès ont été faits, mais qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier sur le terrain.

C'est en effet sur le terrain que l'action concrète de la Commission doit se concrétiser, car c'est là que les dividendes de la paix doivent se faire sentir. À notre avis, la présence de membres de la Commission sur le terrain lors de visites programmées est nécessaire à l'analyse et à la stratégie que définit la Commission.

Le défi que nous devons relever est d'intensifier la coordination avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, ainsi qu'avec tous les acteurs concernés, que ce soit sur le terrain, où ces acteurs connaissent bien la réalité, ou avec les centres de recherche et d'études se consacrant au renforcement de la consolidation de la paix.

El Salvador considère également qu'il faudrait favoriser l'élaboration de stratégies concrètes, comme cela a été le cas en Sierra Leone et au Burundi, par l'intermédiaire du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, car il s'agit en effet d'apporter une valeur ajoutée et d'éviter les doubles emplois.

La communauté internationale attend de la Commission une contribution concrète et, pourquoi ne pas le dire, certaines recommandations pratiques dans des domaines ou des contextes spécifiques. Dans cette perspective, le Groupe de travail sur les enseignements tirés, qu'El Salvador à l'honneur de coordonner, s'est efforcé d'analyser et de collecter, par différents processus, les expériences concrètes, afin de compiler les enseignements tirés par le système des Nations Unies et la communauté internationale, cela pour que, lorsque les armes se taisent, il soit possible d'apprendre à vivre ensemble et de s'intégrer dans un projet de développement national partagé.

Bien que chaque processus de consolidation de la paix ait ses propres caractéristiques et que son succès dépende de la volonté politique des acteurs nationaux, l'application des enseignements tirés doit profiter aux

pays à l'examen. N'oublions pas, par conséquent, la nécessité de constituer une mémoire historique qui contribuera dans l'avenir à générer une meilleure participation de l'ONU aux activités de consolidation de la paix.

Les modalités adoptées par le Groupe de travail sur les enseignements tirés, lors de visioconférences organisées entre les acteurs sur le terrain et les membres de la Commission, est un exemple de l'ouverture et de la souplesse qui doivent marquer nos travaux.

En effet, il s'agit d'un groupe ouvert où tous les États Membres de l'ONU sont les bienvenus et peuvent apporter une contribution concrète pour trouver des solutions durables sur le terrain dans les pays à l'examen.

Sur la base de notre expérience, nous considérons qu'il est essentiel, après un conflit, de regrouper les volontés pour déterminer les priorités à court et moyen terme et pour agir en fonction de celles-ci. N'oublions pas que, dans ces moments-là, les besoins sont nombreux et la capacité nationale limitée.

Il existe néanmoins certains aspects qui, s'ils ne sont pas pris en compte d'urgence, peuvent réapparaître et mettre en péril certains accords politiques conclus par les acteurs nationaux. Pour ne citer qu'un seul de ces accords, mentionnons les possibilités de réinsertion et d'emploi des anciens combattants et des jeunes, ou encore la réforme du secteur de la sécurité, ces thèmes ayant été identifiés et analysés par le Groupe de travail sur les enseignements tirés.

Depuis le début, El Salvador a exprimé sa ferme conviction que la Commission de consolidation de la paix ne doit pas être considérée simplement comme une instance de coopération financière, ni comme un médiateur entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Nous jugeons d'autre part important que les membres de la Commission connaissent les domaines ou les programmes à financer par le Fonds pour la consolidation de la paix, car s'il est important d'entendre les autorités nationales et les priorités qu'elles ont fixées, la façon dont on utilisera ces fonds sera encore plus efficace si les expériences du passé sont prises en compte.

La réalité du monde actuel démontre qu'aucune région n'est à l'abri de conflits possibles et, par conséquent, la Commission de consolidation de la paix

devra se concentrer sur un équilibre géographique lorsqu'elle examinera de quels pays s'occuper.

L'inscription d'un pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que son retrait, doit se faire en accord avec les autorités nationales. En retour, l'intégration de nouveaux pays doit également tenir compte de l'avis des membres de la Commission.

Pour terminer, je voudrais remercier le secrétariat de la Commission de consolidation de la paix de l'appui qu'il nous fournit, et nous estimons qu'il existe en son sein un équilibre géographique qui enrichit la vision du Secrétariat et permet de comprendre les différentes réalités régionales actuelles.

M. Soler Torrijos (Panama) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord me joindre à ceux qui m'ont précédé pour remercier de la convocation de cette réunion destinée à examiner le rapport sur la première année d'existence de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Ma délégation voudrait ensuite féliciter le Président sortant de la Commission, le Représentant permanent de l'Angola, ainsi que le Président actuel, le Représentant permanent du Japon.

Nous voudrions également souscrire à ce qu'a dit la délégation de la Jamaïque au nom des membres du Mouvement des pays non alignés qui font partie de la Commission de consolidation de la paix.

En tant que membres de ce nouvel organe et témoins des progrès accomplis, nous saluons les résultats obtenus après cette première année d'existence. Nous avons vu comment la Commission a su démontrer son efficacité pour réunir les ressources nécessaires et pour retenir l'attention de la communauté internationale sur les pays figurant à son ordre du jour. Nous avons également vu le rôle important qu'elle a joué en tant qu'observateur intergouvernemental sur les questions de gouvernance, par exemple, lors des élections en Sierra Leone le 11 août dernier. Nous avons également noté ses contributions à la cohérence du système des Nations Unies dans ce domaine, au moment de l'élaboration du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Nous avons également observé sa contribution à la définition opérationnelle de ce qui constitue la consolidation de la paix au sein de l'ONU.

À notre avis, au cours de cette deuxième année, la Commission doit concentrer ses efforts pour relever

différents défis concrets, entre autres perfectionner ses méthodes de travail en définissant, par exemple, à quel moment la Commission doit retirer un pays de son ordre du jour, et également déterminer quelles sont les contributions possibles de la société civile aux travaux de la Commission. En outre, il faut optimiser son impact sur le terrain et mettre au point des mécanismes de suivi pour évaluer une stratégie de consolidation de la paix dans ces pays. Elle doit également définir ses relations opérationnelles avec les autres organes de l'ONU, les organisations régionales ou sous-régionales pertinentes et définir où elle pourrait apporter une valeur ajoutée aux travaux des autres organes de l'ONU. À l'égard du Conseil de sécurité, par exemple, nous pensons que la Commission pourrait assumer des fonctions consultatives dans les affaires qui nécessitent de donner rapidement l'alerte. Nous estimons également qu'il est très important que la Commission envisage d'inscrire d'autres pays à son ordre du jour. Cela renforcerait sa fonction de coordination des efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale en matière de consolidation de la paix.

Ainsi, il conviendrait selon nous d'exaucer la requête adressée par la Guinée-Bissau dans sa lettre du 11 juillet 2007, dans laquelle elle demande l'inscription de sa situation à l'ordre du jour de la Commission. Nous estimons également que la Commission et les autres organes de l'ONU devraient définir les critères régissant l'inscription d'un pays à leur ordre du jour, sachant que cela servirait de référence à la communauté internationale. De notre point de vue, l'ordre du jour de la Commission doit respecter l'équilibre régional, conformément au paragraphe 12 de la résolution en vertu de laquelle elle a été créée.

Pour terminer, nous sommes d'avis qu'à sa deuxième session la Commission doit redoubler d'efforts pour garantir des résultats concrets sur le terrain et éviter son déclin, qui serait dû non pas à un manque de volonté mais à l'absence de méthodes et de critères bien définis.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui pour examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nos remerciements s'adressent également à l'Ambassadeur Gaspar Martins, de l'Angola, qui a été le premier président du Comité d'organisation, ainsi qu'aux présidents des configurations de pays pour l'excellent travail accompli sous leur direction.

La Commission de consolidation de la paix est le fruit de la volonté collective des États Membres de mettre en place un dispositif destiné à aider les pays ravagés par un conflit à se remettre sur pied. Les activités de la Commission et sa politique dynamique sont cruciales pour empêcher les pays de replonger dans le conflit. Bien sûr, nous tous qui sommes africains considérons la création de la Commission comme fondamentale pour, au lendemain d'un conflit, épauler nos pays frères dans leurs efforts de consolidation de la paix, de réconciliation et de développement.

Le premier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix dont nous sommes saisis expose de manière détaillée les activités menées par la Commission au cours des 12 derniers mois. Il rend compte de la coopération nouée entre différents membres de la Commission et les gouvernements nationaux ainsi que de la précieuse contribution d'autres parties prenantes, issues notamment de la société civile et des institutions financières internationales.

L'Afrique du Sud note avec satisfaction que la Commission a prodigué des conseils aux pays sortant d'un conflit sur la manière de consolider la paix à moyen et long terme et que le Fonds pour la consolidation de la paix a financé des projets dans ce domaine. La Commission a également obtenu des résultats satisfaisants dans les dossiers de la Sierra Leone et du Burundi, actuellement examinés par la Commission de consolidation de la paix au niveau des configurations de pays.

Dirigée avec brio par l'Angola au cours de sa première année d'existence, la Commission est parvenue à fonctionner avec une certaine souplesse de manière à nouer des relations de travail avec tous ses partenaires. Ainsi, elle a adopté un règlement intérieur provisoire, des directives provisoires concernant la participation de la société civile ainsi qu'un dispositif lui permettant d'examiner séparément les dossiers du Burundi et de la Sierra Leone tout en entreprenant en parallèle l'élaboration de stratégies intégrées pour la consolidation de la paix.

Il importe que la Commission de consolidation de la paix reste animée par les États Membres. Voilà pourquoi le Comité d'organisation doit continuer de coordonner toutes les activités de la Commission et qu'il faut renforcer son rôle de pivot. Aussi important soit-il de préciser les relations de travail et les critères d'identification de nouveaux domaines d'intervention, il n'en demeure pas moins urgent que la Commission transcende ses problèmes de procédure pour mener à bien ses activités sur le terrain.

Nous pensons que, sous la houlette avisée du Japon, la Commission devra, l'an prochain, s'évertuer à obtenir des résultats plus concrets en matière de consolidation de la paix. Le succès de la Commission sera jugé à l'aune des véritables changements positifs qu'elle aura apportés dans la vie des habitants de Freetown, de Bujumbura et d'ailleurs. De notre point de vue, les travaux de la Commission seront couronnés de succès dès lors que tous ses plans et politiques auront été traduits en actes concrets. Le principal défi consiste à maximiser son impact sur le terrain en coopération avec les gouvernements concernés et dans le respect total de leurs politiques et stratégies nationales.

L'Afrique du Sud est d'avis que la consolidation de la paix doit reposer sur les principes de l'appropriation nationale et du partenariat international. Mettre en œuvre des projets à effet rapide et octroyer des ressources suffisantes et prévisibles aux pays sortant d'un conflit, telles sont les conditions de la stabilité et du développement. Voilà pourquoi il est nécessaire de consolider et d'accroître le soutien inestimable que la communauté des donateurs apporte aux activités de la Commission de consolidation de la paix pour que l'on puisse aboutir à la paix, à la sécurité et au développement, en particulier dans les premières heures qui suivent la fin d'un conflit.

Pour ce qui est de l'appropriation nationale, nous devons veiller à ce que les pays sortant d'un conflit participent pleinement aux processus de consolidation de la paix pour le bien de la population tout entière. Ainsi pensons-nous que les pays concernés doivent pouvoir définir par eux-mêmes les priorités en matière de consolidation de la paix. En outre, si sa fonction consultative est indéniable, il n'en demeure pas moins vrai que la Commission de consolidation de la paix doit être à l'écoute des priorités, des besoins et des vues des pays dont elle examine la situation. Après tout, ses premiers clients sont les pays qui se relèvent d'un conflit.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a été créé dans le but spécifique de contribuer à la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix. Ainsi, il était entendu que le Fonds jouerait un rôle de catalyseur pour attirer l'indispensable aide publique au développement et les ressources nécessaires, en particulier lorsqu'il y a peu d'espoirs de redresser un pays. C'est pourquoi nous espérons que le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix sera clairement défini.

Enfin, nous sommes de ceux qui pensent que la Commission doit continuer à consolider ses liens avec les institutions et organes pertinents, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organisations régionales et sous-régionales. Sur notre continent, l'Union africaine continue d'assumer son rôle dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment à travers ses politiques de reconstruction après un conflit et de développement. Nous espérons d'ailleurs que, l'année prochaine, la Commission resserra sa coopération avec les organes concernés sur le continent africain. Certains acteurs, dont l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres organismes comme la Banque africaine de développement, ont un rôle fondamental à jouer dans tous les efforts de consolidation de la paix des pays sortant d'un conflit.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite l'Ambassadeur Gaspar Martins de l'Angola et son équipe dévouée, qui bénéficie du précieux concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dirigé par la Sous-Secrétaire générale Carolyn McAskie, pour leur contribution et leur rôle de pionner dans la mise en place de la Commission de consolidation de la paix. Nous félicitons également l'Ambassadeur Takasu, du Japon, de son élection à la présidence du Comité d'organisation de la Commission, et l'assurons de l'appui infaillible du Ghana, en sa qualité de membre et de vice-président, dans le règlement des difficultés rencontrées par la Commission, dont le premier rapport annuel souligne un certain nombre.

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son premier rapport annuel sur le Fonds pour la consolidation de la paix et le félicite des efforts qu'il déploie dans ce domaine.

Nous rappelons qu'ayant été créée par l'adoption simultanée de résolutions de l'Assemblée générale et

du Conseil de sécurité le 20 décembre 2005, la Commission de consolidation de la paix est un dispositif institutionnel hors pair et le premier de cette nature au sein de l'ONU. La Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix, lequel a été conçu pour être séparé et indépendant de la Commission, constituent les deux piliers de l'architecture de consolidation de la paix dans le système des Nations Unies.

Notre débat ne devrait pas perdre de vue le but ultime dans lequel la Commission de consolidation de la paix a été créée, à savoir mobiliser les ressources internationales et coordonner les efforts des acteurs concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille des Nations Unies, afin d'empêcher la résurgence de cycles de violence dans les pays qui sortent d'un conflit, grâce à l'adoption de stratégies de consolidation de la paix d'après conflit capables de garantir, de manière durable, la paix, le relèvement et le développement. Cela englobe une aide aux autorités nationales ou de transition des pays dévastés par la guerre pour rebâtir des institutions de responsabilité démocratique et de bonne gouvernance, mener une réforme du secteur de la sécurité, œuvrer à la réconciliation et promouvoir une culture du respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

Parallèlement, la Commission de consolidation de la paix est aussi censée jouer un rôle catalytique et de sensibilisation pour mobiliser la communauté internationale et l'inciter à accorder une attention soutenue, à moyen et long terme, à ces pays, jusqu'à ce que les autorités nationales aient mis en place les capacités suffisantes pour mener seules les processus de consolidation de la paix, longtemps après que l'aide externe a quitté le pays.

Les différentes configurations prises par les réunions de la Commission de consolidation de la paix offrent aux organes des Nations Unies une rare occasion d'être en contact avec les institutions de Bretton Woods ainsi qu'avec les autres donateurs, afin d'éviter les doubles emplois dans les efforts de consolidation de la paix. De plus, la Commission est également une instance qui permet la participation des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales, dont l'activisme au niveau des communautés renforce les chances de succès des initiatives de consolidation de la paix aux niveaux local et communautaire.

Le premier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) souligne certains des progrès accomplis par la Commission au cours de sa première année d'existence. Malgré les énormes difficultés rencontrées, les membres de la Commission sont parvenus à mettre en place les structures nécessaires, même si elles ne sont pas parfaites, au fonctionnement de cette nouvelle institution. Compte tenu de sa relative jeunesse, la Commission de consolidation de la paix est encore, sous bien des aspects, en cours de mise en place. Comme le souligne le premier rapport annuel de la Commission, il reste encore de nombreux défis à relever. Un an après sa création, il faut encore que se fasse jour un consensus clair sur certains aspects de son mandat, sur ses méthodes opérationnelles et sur ses rapports avec les autres organes des Nations Unies et les entités n'appartenant pas au système.

La Commission de consolidation de la paix doit disposer des ressources suffisantes pour être en mesure d'inscrire davantage de pays à son ordre du jour. Il faudra pour ce faire améliorer encore ses méthodes de travail, en tenant compte des enseignements de sa première année de fonctionnement. C'est que les pays qui remplissent les conditions requises pour figurer à l'ordre du jour de la Commission devraient être déterminés, non pas en fonction des chiffres, de la géographie et de la région, mais par la nécessité, la pertinence et la réalité.

Des rapports crédibles reçus du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, du Conseil économique et social, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, entre autres sources, confirment que la situation en Guinée-Bissau reste fragile. Le Ghana appuie donc la requête déposée par la Guinée-Bissau auprès du Conseil de sécurité d'être inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons travailler ensemble avec d'autres membres du Conseil pour parvenir à un consensus sur la demande de la Guinée-Bissau.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que tous les acteurs concernés, doivent redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui des organisations régionales. Dans le cas de l'Afrique, le Cadre politique de reconstruction postconflit de l'Union africaine, qui met l'accent sur la diplomatie préventive en remédiant aux causes profondes des conflits – comme la pauvreté, l'injustice

et les inégalités, l'absence d'état de droit et de bonne gouvernance – devrait être considéré comme un important instrument de coopération entre la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et les pays d'Afrique, au moment de mettre au point les stratégies de consolidation de la paix après le conflit. Il est souhaitable de clarifier davantage la relation qui devrait exister entre la Commission et le Fonds, ainsi qu'entre ces deux entités et les autres organes des Nations Unies, comme par exemple le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Pour terminer, ma délégation espère que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix réussiront à mobiliser davantage de ressources, financières, techniques et autres, et à susciter la volonté politique indispensable pour permettre à leurs travaux de renforcer véritablement les efforts de consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit, notamment le Burundi et la Sierra Leone.

M. Steeghs (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas souscrivent à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent du Portugal.

La Commission de consolidation de la paix était la pièce qui manquait à la mosaïque des Nations Unies. Elle était supposée combler le fossé entre les efforts déployés immédiatement à l'issue d'un conflit et les relèvements et développement à long terme. Il est primordial de combler cet écart si l'on veut améliorer le sort des plus pauvres de la planète, le milliard le plus pauvre ainsi que Paul Collier les appellent dans son dernier livre du même nom. Près des trois quarts des individus qui composent ce milliard le plus pauvre ont récemment été, ou sont toujours aujourd'hui, victimes d'une guerre civile. Et la moitié des guerres civiles est la conséquence d'une rechute après un conflit.

La Commission de consolidation de la paix peut précisément contribuer à rompre le cercle vicieux des conflits et à arracher le milliard le plus pauvre à la pauvreté. Le défi est très grand mais, ces 12 derniers mois, la Commission de consolidation de la paix a clairement insufflé un nouvel élan en élaborant des stratégies et en établissant des priorités pour le Burundi et la Sierra Leone. C'est ce que nous amènent à conclure les rapports (A/62/137 et A/62/138) dont nous sommes saisis aujourd'hui dans le cadre de cet utile et précieux débat de l'Assemblée générale.

Fervent partisan de l'ordre international et du développement mondial, les Pays-Bas sont fiers d'avoir contribué à mettre en place cet élément central de la réforme des Nations Unies et nous sommes fiers de continuer à le soutenir. Au moment même où nous parlons, l'Ambassadeur de mon pays, Frank Majoor, Président de la réunion de la Commission de consolidation de la paix consacrée à la Sierra Leone, effectue sa deuxième mission dans ce pays. Après le bon déroulement d'élections pacifiques et régulières, qui ont donné lieu à une réelle compétition, il entend maintenant étendre le partenariat entre la Sierra Leone et la communauté internationale, en particulier la Commission de consolidation de la paix.

La responsabilité mutuelle doit être au cœur de ce partenariat et, en fait, de tout partenariat mis en place par la Commission de consolidation de la paix. C'est pourquoi nous estimons qu'il est si important qu'à brève échéance, un mécanisme de suivi et d'évaluation soit incorporé à la stratégie intégrée pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je ne pense pas ici à de fastidieuses opérations chiffrées, mais à un suivi qui, de manière générale, axerait son attention sur les possibles lacunes des efforts de consolidation de la paix.

À ce stade, nous pouvons affirmer, sans risque de nous tromper, que la Commission de consolidation de la paix est désormais sur orbite. En dernière analyse, c'est sur la base des résultats sur le terrain dans les pays, et non ici à New York, que la Commission devra être jugée. Pour que ces résultats se concrétisent, la Commission devra s'employer à exploiter son potentiel de catalyseur pour coordonner les activités sur le terrain. Nous avons d'ailleurs déjà jeté les bases de ce travail avec le succès des réunions consacrées spécifiquement à un pays. La Commission ne devrait pas constituer un niveau de plus. Elle ne devrait pas alourdir le poids de la bureaucratie à laquelle sont confrontés des États déjà à bout de forces. Elle doit, au contraire, apporter un plus en se tenant au centre opérationnel et analytique des efforts collectifs d'édification de la paix, d'une paix véritable, qui va bien au-delà de la simple absence de guerre.

À cette fin, nous avons besoin d'un soutien accru du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il apparaît clairement que la Commission ne peut pas se passer du soutien des autres acteurs nationaux et internationaux impliqués. Ensemble, nous pouvons construire cette passerelle, une passerelle entre les efforts immédiats d'après conflit et le relèvement et le

développement à long terme. Cette entreprise entre maintenant dans sa deuxième année et nous sommes d'accord avec les priorités de la Commission pour les 12 prochains mois, en particulier les suivantes : élaborer des stratégies de sortie, proposer des modalités pour impliquer la société civile, établir les détails pour les mécanismes de contrôle des stratégies intégrées de consolidation de la paix. Par ailleurs, nous estimons que la Commission devrait aussi accorder son attention à des gains rapides qui sont cruciaux pour établir la paix.

J'ai commencé en indiquant que la Commission de consolidation de la paix était la pièce manquante de la mosaïque. Après seulement une année, il serait irréaliste de penser que cette nouvelle pièce a trouvé sa place à tous égards. Elle n'a pas trouvé sa place à tous égards. Il reste encore beaucoup à faire pour l'améliorer. Mais un sentiment positif prévaut, un sentiment profond si je puis dire, que dans un avenir proche tout pourrait bien se mettre si seulement nous travaillons assez énergiquement. Les Pays-Bas le feront.

M. Ntakirutimana (Burundi) : Avant de commencer mon propos, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/62/138). Ma délégation voudrait également saluer le travail réalisé par le Président du Comité d'organisation sous la présidence de l'Angola et la vice-présidence d'El Salvador et accueillir avec enthousiasme le Japon à la tête de notre Comité.

En outre ma délégation remercie, à juste titre, le représentant permanent de la Norvège, S. E. M. Johan Løvald pour son leadership plusieurs fois démontré lors des réunions de configuration au Burundi tenues par la Commission de consolidation de la paix.

Mes sincères remerciements s'adressent enfin à M^{me} Carolyn McAskie et son équipe pour leur appui considérable aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés, mais aimerait faire quelques observations supplémentaires.

Depuis la mise en place des institutions démocratiquement élues, le Burundi a fait des progrès importants dans la voie de la consolidation de la paix, notamment en signant, en septembre 2006, un Accord global de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle, le PALIPEHUTU-FNL. À ce sujet, ma délégation apprécie les efforts de la facilitation sud-africaine, de l'Initiative régionale, ainsi que l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la communauté internationale en général, dans mon pays.

En choisissant le Burundi comme premier pays bénéficiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les membres de la Commission ont démontré leur engagement aux côtés du Burundi dans sa quête de stratégies et de moyens qui lui permettront de consolider définitivement la paix et relancer une économie nationale génératrice d'un développement durable et prometteur.

En effet, le Gouvernement du Burundi apprécie les efforts qui ont été déployés par la Commission et accueille avec satisfaction son premier rapport. Premièrement, pour sensibiliser la communauté internationale à l'urgence du relèvement communautaire au Burundi, avec sa participation à la table ronde des partenaires au développement qui a eu lieu les 24 et 25 mai derniers. Notre satisfaction est d'autant plus grande que cette table ronde a été couronnée de succès. Ma délégation compte encore une fois sur la Commission pour que les partenaires et les donateurs honorent leurs engagements.

Deuxièmement, la Commission a tenu plusieurs réunions spécifiques consacrées au Burundi ici à New York. Ce fut notamment le cas pour réfléchir sur la notion de bonne gouvernance politique et administrative au Burundi. Un travail semblable a été fait pour identifier les priorités essentielles pour la consolidation de la paix et la réduction des risques de reprise de conflit, et tout près de nous, la définition et l'adoption du cadre stratégique de consolidation de la paix.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Burundi, en collaboration avec toutes les parties prenantes au niveau national et avec l'appui de la Commission, se penche sur la mise en place d'un mécanisme de suivi et les travaux à ce sujet avancent normalement. Comme le démontrent les deux rapports qui sont soumis à notre attention aujourd'hui, l'année 2006 a été consacrée à la création, à la mise en place opérationnelle de la

Commission et du Bureau de soutien dirigé avec engagement par M^{me} Carolyn McAskie. Ce travail préliminaire était essentiel pour sa première année d'expérience dans le processus de consolidation de la paix dans les pays en situation d'après conflit. Tout en se réjouissant du travail déjà fait, il convient de souligner qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la mise en application du cadre stratégique et son mécanisme de suivi.

Ma délégation reste convaincue que la Commission de consolidation de la paix va mener à bien sa mission visant à accompagner mon pays dans sa voie vers la consolidation définitive de la paix. Avec cette Commission, une lueur d'espoir est née dans le cœur des Burundais. Avec cette Commission, sérénité et assurance constituent les maîtres mots dans la réalisation de nos programmes.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, ma délégation voudrait proposer quelques observations dans le cadre des activités à venir de la Commission. Premièrement, le principe de l'appropriation nationale devrait constituer toujours la pierre angulaire de toutes les activités de la Commission. Deuxièmement, la Commission devrait se démarquer des autres organes subsidiaires des Nations Unies en adoptant des démarches novatrices de transparence, de compromis, de consensus et de souplesse. Troisièmement, la Commission devrait continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les institutions financières internationales.

Je voudrais terminer mon propos en réaffirmant la volonté du Burundi à réussir et faire ainsi la fierté de la Commission de consolidation de la paix et des Nations Unies.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaiterait tout d'abord exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola, pour son habile présidence durant l'année inaugurale de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaiterais aussi exprimer mes vœux à l'Ambassadeur Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon, à l'heure où il assume la présidence de la Commission.

Ma délégation estime que la meilleure garantie contre le conflit est de bénéficier individuellement et collectivement d'une paix durable. Pour l'atteindre dans un pays qui sort d'un conflit, il est nécessaire de reconnaître les besoins spécifiques dudit pays pour qu'il soit aidé en conséquence s'agissant de jeter les bases d'une paix durable.

C'est pourquoi le Saint-Siège s'est vivement félicité de la création de la Commission de consolidation de la paix en réponse à la nécessité d'une plus grande cohérence et coordination des efforts de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit. Le succès de la Commission sera évalué sur le terrain, en fonction de l'efficacité avec laquelle elle aura aidé les communautés et les pays avec lesquels elle travaille. Les attentes ne cessent de croître, car d'aucuns pensent que la Commission peut apporter une contribution considérable aux pays sortant d'un conflit armé. C'est particulièrement vrai au Burundi et en Sierra Leone. Dans ces pays, la Commission de consolidation de la paix intervient dans des domaines encore inexplorés, mais l'importance que la Commission accorde à une large participation du pays concerné et à une grande responsabilité de celui-ci donne des raisons d'espérer que l'action de la Commission dans ces deux premiers pays examinés sera couronnée de succès, ainsi que dans d'autres États sortant d'un conflit qui seront examinés à l'avenir.

Les débats et les documents de la Commission de consolidation de la paix donnent à entendre que l'une des principales difficultés auxquelles la Commission se heurte consiste à prouver qu'elle n'est pas une superstructure superflue qui chapeaute les diverses parties prenantes et acteurs qui travaillent déjà sur le terrain. Elle a plutôt pour but d'apporter une valeur ajoutée à l'ensemble des efforts déployés pour aider les États et les sociétés sortant d'un conflit à gérer avec succès la transition difficile de la guerre à une paix et un développement durables. Cette tâche est d'autant plus ardue que les situations d'après conflit posent des problèmes multiples et particulièrement complexes, réclamant toutes une attention immédiate. Pour permettre à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter dûment de cette tâche, la communauté internationale doit elle-même remplir la tâche délicate de doter la Commission du mandat et des ressources nécessaires.

Je voudrais féliciter le Groupe de travail sur les enseignements tirés des efforts qu'il a déployés pour accumuler des pratiques optimales et tirer des enseignements concernant les questions essentielles de

consolidation de la paix, aidant ainsi la Commission de consolidation de la paix à prendre plus rapidement des décisions, tout en évitant de répéter les erreurs du passé.

Le Saint-Siège se félicite de l'approbation de lignes directrices pour la participation de la société civile aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Cette participation sera déterminante sur le terrain, où, entre autres parties prenantes, des organisations confessionnelles sont totalement impliquées dans le développement humain et sont les premières à favoriser le dialogue, à rétablir la paix et à promouvoir la réconciliation après un conflit.

Ma délégation n'ignore pas les débats incessants sur l'action attendue de la Commission de consolidation de la paix, sur les relations de celle-ci avec les opérations de maintien de la paix et sur ses procédures et méthodes. Bien que tout cela fasse partie du processus de croissance de la Commission, ces débats ne doivent pas la détourner ni l'écartier de son mandat, qui est de faire une différence dans la vie des peuples et des pays, de peur qu'elle ne devienne tout simplement une autre instance de débat.

Ma délégation a le plaisir d'assurer l'Assemblée de son intérêt permanent pour les travaux de la Commission de consolidation de la paix et d'encourager la Commission à mener à bien sa tâche difficile, qui consiste à aider les individus à réapprendre à vivre et à reconstruire des pays entiers ravagés par la guerre. Elle aura pleinement accompli cette tâche lorsque le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme seront enfin étroitement liés et se renforceront mutuellement dans des pays qui ont connu la dévastation provoquée par un conflit armé.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Union interparlementaire.

M. Motter (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point 10 de l'ordre du jour, qui concerne le premier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137). Comme chacun le sait, nous ne pourrons jamais vraiment établir la paix sans une bonne gouvernance, et les parlements, qui font partie des institutions fondamentales en matière de gouvernance, jouent un rôle essentiel dans le processus de consolidation de la paix.

Au cours de la première année d'activité de la Commission de consolidation de la paix, les réunions consacrées au Burundi ont identifié plusieurs priorités essentielles pour promouvoir la consolidation de la paix et pour réduire le risque du pays de sombrer à nouveau dans le conflit. Nous sommes heureux de constater que la prise de mesures destinées à améliorer la gouvernance et la démocratie est au cœur de ces priorités. Dans son rapport, la Commission de consolidation de la paix recommande notamment de promouvoir la capacité du parlement de promulguer et de réexaminer la législation nationale, ainsi que d'assurer sa conformité aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Nous nous sommes efforcés d'appuyer les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone. Au Burundi, nous avons travaillé avec le parlement pour renforcer son pouvoir législatif et ses capacités de contrôle. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, nous avons commencé à entreprendre des activités visant à renforcer les capacités des femmes parlementaires, notamment des initiatives destinées à inciter des femmes parlementaires de tous les partis politiques à promouvoir les droits des femmes.

Avant tout, nous avons convaincu les président et vice-présidents du parlement à entreprendre une initiative visant à promouvoir le dialogue dans une tentative de rendre le processus de prise de décisions aussi ouvert que possible. En effet, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du parlement en tant que creuset de la réconciliation nationale et en tant que médiateur entre les intérêts divergents de la société, en particulier dans le contexte de l'après-conflit immédiat qui est celui du Burundi.

Ce que je viens de dire concernant le Burundi vaut aussi pour la Sierra Leone. Nous tenons beaucoup à ce que son parlement figure en bonne place, s'agissant de consolider la paix, à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous devons au peuple sierra-léonais de veiller à ce que le fragile processus de paix ne soit pas réduit à néant. Nous devons veiller à ce que les représentants du peuple défendent l'intérêt général, s'élevant au-delà des intérêts particuliers. L'Union interparlementaire (UIP), en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, est prête à continuer d'appuyer les efforts déployés pour mettre en place des parlements qui soient représentatifs, transparents, accessibles, tenus à l'obligation de rendre compte et efficaces.

C'est dans ce contexte que l'UIP envoie une mission en Sierra Leone pour examiner le fonctionnement de son parlement et aider les autorités parlementaires à définir leurs besoins spécifiques, dans le but d'élaborer un projet global d'aide destiné à renforcer la capacité du parlement de jouer plus efficacement son rôle législatif, représentatif et de contrôle. Je suis heureux d'ajouter que nous faisons tout ceci en coopération avec l'ONU.

Nous espérons vivement que la Commission de consolidation de la paix s'occupera d'autres pays sortant d'un conflit. À cet égard, nous nous félicitons de la récente décision d'inclure le Libéria parmi les pays remplissant les conditions requises pour obtenir l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

Au cours de sa première année d'activités, la Commission de consolidation de la paix est intervenue dans de nombreux domaines dans le but d'introduire plus de cohérence dans les efforts de consolidation de la paix, dans le cadre desquels les parlements démocratiquement élus figuraient au premier rang des priorités de la Commission.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 3369 (XXX) du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Wahab (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait adresser ses sincères remerciements à la Commission de consolidation de la paix pour l'excellence de ses premiers travaux sous la conduite de l'Ambassadeur Gaspar Martins et son équipe. Nous félicitons l'Ambassadeur Takasu, nouveau Président de la Commission, et l'assurons, ainsi que son équipe, de notre plein appui et de notre pleine coopération. Nous félicitons également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dirigé par la Sous-Secrétaire générale McAskie, pour l'excellent travail qu'il a réalisé au cours de la première année d'activité de la Commission.

Nous nous félicitons du rapport de la Commission de consolidation de la paix, publié sous la cote A/62/137. En fait, ma délégation est très heureuse de disposer de ce premier rapport annuel, qui est objectif et riche d'informations, présente un contenu cohérent et arrive en temps voulu. Ma délégation fait sienne l'affirmation contenue dans le rapport, selon laquelle le principal enjeu auquel la Commission est actuellement confrontée consiste à avoir un impact aussi grand que possible sur le terrain, pour que

l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU soit un instrument efficace de collaboration internationale, qui aide les pays sortant d'un conflit.

Nous accueillons également avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, publié sous la cote A/62/138. Il semble que les contributions au Fonds affluent petit à petit, mais nous estimons qu'il faut faire un effort plus important pour que les initiatives du Fonds aient l'effet maximum voulu.

L'OCI continue de prendre part aux grandes initiatives concernant la Sierra Leone. La dernière réunion du Groupe de contact de l'OCI sur la Sierra Leone a eu lieu il y a deux semaines ici à l'ONU. Les débats et les décisions prises apportent la garantie que l'OCI continuera d'adhérer à toutes les initiatives dignes d'intérêt concernant ce pays.

En ce qui concerne la participation de l'OCI aux travaux de la Commission de consolidation de la paix d'une manière plus générale, la détermination de l'OCI de continuer à adhérer aux initiatives de la Commission trouve son expression dans le communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, qui s'est tenue ici à New York, le 2 octobre 2007.

Les ministres des pays de l'OCI se sont déclarés pleinement satisfaits des importants apports de la Commission de consolidation de la paix pendant sa première année de fonctionnement, ainsi que de la participation active et constructive des États membres de l'OCI qui sont aussi membres de la Commission. Ils se sont félicités de ce que l'OCI a été invitée à participer aux réunions de la Commission et se sont déclarés en faveur de sa participation continue. Enfin, ils ont demandé aux États membres de l'OCI d'envisager de verser des contributions financières au Secrétaire général de l'OCI, qui pourraient être reversées au Fonds pour la consolidation de la paix au titre de la contribution de l'OCI.

Enfin, nous souhaitons à la Commission de consolidation de la paix plein succès dans la réalisation de ses nobles objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit au débat. Ainsi prend fin cette phase de l'examen des points 10 et 110 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 55.